



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'ESPACE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

www.esr.gouv.fr

Juillet 2026

Rapport d'activité 2025



Le télescope LST-1, site nord de l'observatoire CTA à La Palma (Canaries), de nuit | Crédits : Cyril FRESILLON / LAPP / CNRS Images

Sommaire

LA DGRI EN UN COUP D'ŒIL	3
ÉDITO	4
TEMPS FORTS SCIENTIFIQUES AU COURS DE L'ANNÉE 2025	5
PILOTER	7
ASSURER UN PILOTAGE STRATÉGIQUE	8
DIRIGER LES POLITIQUES SCIENTIFIQUES ET D'INNOVATION	12
GARANTIR UN CADRE RÉGLEMENTAIRE EFFICACE POUR LA RECHERCHE	16
VALORISER	21
ÉVALUER LES POLITIQUES D'INNOVATION	22
RENFORCER L'IMPACT SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA RECHERCHE	24
RAYONNER À L'INTERNATIONAL	28
DIFFUSER ET PARTAGER LES TRAVAUX DE LA RECHERCHE	34
ANTICIPER	37
CONCEVOIR ET EXPLOITER DES DONNÉES STATISTIQUES	38
ÉCLAIRER LA DÉCISION PUBLIQUE	40
INFLUENCER	42
ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS DE LA SOCIÉTÉ	43

Les chiffres clés présentés dans ce rapport concernent l'année 2025, sauf précision spécifique.

La DGRI en un coup d'œil



Ses missions

La direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI) agit pour renforcer l'écosystème scientifique français, au service du développement des connaissances, du développement socio-économique et de la souveraineté. Elle **pilote** et coordonne les opérateurs et établissements de la recherche et de l'innovation, **valorise** la recherche pour renforcer son impact socio-économique et son rayonnement et **anticipe** les enjeux stratégiques. L'activité de la direction vise à faire de la recherche et de l'innovation un levier de progrès, d'attractivité et de transformation pour la France.

Les effectifs de la DGRI :

+ de 300

| agentes et agents

58 % ♀ | 42 % ♂

| répartition femmes | hommes en poste à la DGRI

27 %

| des effectifs sont mis à disposition (MAD) de la DGRI par d'autres établissements publics (autres administrations, organismes de recherche, universités, écoles, etc.) ou reconnus d'utilité publique (fondations)

La DGRI assure le pilotage de l'écosystème français de la recherche et de l'innovation :

15

| organismes nationaux de recherche

108

| infrastructures de recherche

7

| agences de programmes

65

| programmes et équipements prioritaires de recherche (PEPR) dans le plan France 2030

+ de 100

| universités et écoles avec des activités de recherche

29

| pôles universitaires d'innovation (PUI)

4

| musées

1

| Agence nationale de la recherche (ANR)

7,9 Mds€

| de crédits budgétaires de l'État alloués au programme P172, placé sous la responsabilité du DGRI



Édito

Jean-Luc Moullet

Directeur général
de la recherche et de l'innovation

« Le projet Uranie est une réflexion sur notre fonctionnement et notre positionnement, au service de notre raison d'être. »

2025 : une année de fierté, d'engagement et de transformation

En février 2025, j'ai eu l'honneur de prendre la tête de la DGRI, une direction générale au cœur des enjeux stratégiques de notre pays. Dès mon arrivée, j'ai pu mesurer à la fois l'ampleur des défis à relever mais aussi la très grande force collective des équipes mobilisées pour y répondre. L'année écoulée illustre pleinement cette dynamique avec des avancées significatives au service de la recherche et de l'innovation. Le ministère a contribué au renforcement du rayonnement international de la recherche française, notamment en lançant l'initiative Choose France for Science, qui positionne la France comme un lieu d'accueil pour les chercheurs étrangers. En 2025, la DGRI a réaffirmé son rôle de pilote de la recherche française en opérationnalisant les agences de programmes et en guidant la réflexion sur leurs feuilles de route dans le cadre de la revue nationale stratégique. Soulignons aussi l'impulsion donnée par le lancement de 15 nouveaux Programmes et équipements prioritaires de recherche (PEPR) en faveur de l'excellence scientifique.

Nous avons su animer avec succès la communauté de la recherche, en organisant des colloques sur la revoyure de la loi de programmation de la recherche, la mobilisation des fonds européens ou encore la simplification de la recherche. En matière d'innovation, la remise du rapport Caine / Drach-Temam sur l'amplification de la recherche partenariale, le lancement du dispositif Carnot rénové ou le Challenge Starthèse ont témoigné du dynamisme de l'ensemble de la DGRI et de sa capacité à innover.

Ces réalisations, et bien d'autres encore, sont le fruit du travail et de l'engagement de près de 400 femmes et hommes qui, chaque jour, conçoivent et pilotent les politiques publiques de recherche et d'innovation. Leur mobilisation incarne ce que notre ministère a de plus solide et de plus précieux : des agents profondément attachés aux valeurs du service public, animés par la conviction que la recherche et l'innovation sont des leviers essentiels pour l'avenir de notre pays.

2025 aura aussi été l'année du lancement du projet Uranie pour la DGRI. Il s'agit d'une réflexion approfondie sur notre fonctionnement et notre positionnement, au service de notre raison d'être : renforcer l'écosystème scientifique français et son rayonnement, en faire un levier de développement des connaissances, de progrès socio-économique et de souveraineté nationale. C'est un projet collectif nourri par l'ensemble des agents et de nos partenaires, et éclairé par les observations du rapport de la Cour des comptes et des orientations ministérielles.

Notre objectif est d'impulser des évolutions adaptées, réfléchies et concertées pour mieux assurer nos missions. Après un travail approfondi, nous avons identifié dix axes de progrès qui guideront notre réorganisation en 2026. Quatre axes stratégiques – développer une vision partagée des enjeux de recherche et d'innovation, accompagner la montée en puissance des agences de programmes, enrichir l'exercice de la tutelle des organismes et établissements, soutenir la recherche universitaire – et six axes opérationnels – développer le pilotage par l'évaluation et les données, renforcer nos relations avec les parties prenantes, accroître notre influence, moderniser nos outils numériques, favoriser la transversalité et améliorer l'attractivité de la DGRI.

L'année 2026 sera celle de la concrétisation de ces évolutions pour mieux répondre aux attentes de notre écosystème. Il s'agit de donner du sens à notre action collective, autour de trois mots d'ordre : piloter, valoriser et anticiper. Je suis convaincu que la DGRI saura relever les défis de demain et consolider l'excellence de la position de la France dans les domaines de la recherche et de l'innovation.



Temps forts scientifiques au cours de l'année 2025

Michel Devoret, lauréat du prix Nobel de physique 2025

aux côtés du Britannique John Clarke et de l'Américain John M. Martinis, pour leurs travaux pionniers sur les circuits supraconducteurs microscopiques. Leurs recherches ont démontré des propriétés quantiques – telles que l'effet tunnel et la quantification des niveaux d'énergie – jusqu'alors observées uniquement au niveau atomique ou sur des objets élémentaires. Ces avancées ont permis de poser les bases des qubits supraconducteurs, ouvrant la voie à la conception de calculateurs quantiques. Ces travaux fondent les développements actuels vers des ordinateurs quantiques utilisant cette technologie.

Philippe Aghion, lauréat du prix de la Banque de Suède des sciences économiques en mémoire d'Alfred Nobel 2025

aux côtés de l'Américano-israélien Joel Mokyr et du Canadien Peter Howitt, pour leur théorie schumpétérienne de la croissance, centrée sur l'innovation comme moteur du développement économique. Selon cette approche, l'innovation émerge d'un processus de destruction créatrice, alimenté par des incitations économiques, une concurrence dynamique, des investissements en R&D et un cadre institutionnel favorable. Cette théorie a profondément influencé l'analyse des politiques de croissance et le rôle de l'État dans la stimulation de l'innovation.

Conférence « IA, Science et Société »

En amont du Sommet mondial de l'Action pour l'IA, la conférence « IA, Science et Société » s'est tenue, avec le soutien de la DGRI, les 6 et 7 février 2025, sur le campus de l'École polytechnique à Palaiseau. Cet événement, qui a réuni 3 800 participants et 94 intervenants issus de 15 pays, s'est articulé autour de 12 plénières, 7 colloques et 9 tables rondes. Les échanges ont porté sur les nouveaux modèles d'IA, l'IA frugale et responsable, ainsi que l'IA au service de la santé et de l'éducation. La conférence a également permis de valoriser les dispositifs structurants nationaux, tels que les IA cluster et le PEPR dédié à l'IA.

Accord SKAO/Eviden : une avancée pour la radioastronomie

Le Square Kilometre Array Observatory (SKAO), organisation intergouvernementale dédiée à la plus grande infrastructure radioastronomique mondiale, a signé le 14 novembre 2025 un accord stratégique avec la société Eviden pour accompagner le déploiement du projet SKA1. Ce contrat porte sur la composante matérielle des centres de données et de calculs, permettant de relever le défi technologique de la gestion de volumes de données très importants tout en minimisant l'impact environnemental.

Stratégie Nationale Spatiale et conférence ministérielle de l'Agence spatiale européenne (ESA)

Fin 2025, la France s'est dotée d'une Stratégie Nationale Spatiale intégrant un important volet dédié à la recherche, la science et l'exploration.

Dans le même temps, la Conférence ministérielle de l'ESA a défini les priorités du spatial européen pour les trois prochaines années, notamment en matière de missions scientifiques, d'exploration humaine et robotique, ainsi que de recherche et technologie. À cette occasion, la France a confirmé son statut de 2^e contributeur au budget de l'ESA, derrière l'Allemagne.



Mise à l'eau de l'AUV Ulyx par le navire océanographique L'Atalante
Crédits : Lesbats Stephane (2024) / Ifremer

1 PILOTER

Pour garantir la cohérence et l'efficacité des politiques de recherche et d'innovation, la DGRI assure un pilotage stratégique des opérateurs, des agences et des dispositifs structurants, en alignant leurs actions sur les priorités nationales et européennes.

En s'appuyant sur des outils de gouvernance (COMP, comités de liaison, évaluations) et une expertise interministérielle, elle coordonne les feuilles de route et optimise l'allocation des ressources.

Ses interventions permettent de renforcer la performance des écosystèmes de recherche, d'accélérer le transfert de connaissances vers l'économie et de positionner la France comme un acteur clé dans les dynamiques européennes et internationales de l'innovation.

Assurer un pilotage stratégique

La DGRI structure et anime l'écosystème de la recherche et de l'innovation. Elle définit le cadre stratégique et financier des opérateurs de recherche et des agences de programmes, garantissant l'alignement de leurs feuilles de route avec les priorités nationales.

Au cœur du pilotage interministériel, la DGRI préside les comités de liaison des agences, où se décident les orientations stratégiques et les plans d'action. Cette mobilisation vise à amplifier et soutenir l'impact des travaux de recherche pour répondre aux défis publics et sociétaux.

Piloter les opérateurs de recherche

La DGRI assure le pilotage stratégique d'une grande diversité d'opérateurs de recherche placés sous sa tutelle ou sa co-tutelle comme le CNRS, l'INRAE, l'Inria, l'Inserm, l'Ined, l'IRD, mais aussi des EPIC comme le BRGM, le CEA, le CIRAD ou encore l'Ifremer.

Pour garantir l'alignement des actions de ces opérateurs avec les priorités nationales, la DGRI s'appuie sur un ensemble d'outils de gouvernance. Ces derniers incluent la lettre de mission du président-directeur général, valable pour la durée de son mandat, sa lettre annuelle d'objectifs, le contrat d'objectifs et de performance (COP), les réunions préparatoires à chaque conseil d'administration, ainsi que les missions définies pour chaque opérateur par décret dans le Code de la Recherche. Ces dispositifs permettent de formaliser les attentes de l'État et d'en assurer un suivi rigoureux.

L'exercice de la tutelle s'inscrit dans un dialogue permanent avec les opérateurs. Il repose sur des échanges réguliers, sur des dialogues de gestion spécifiques, ainsi que sur un soutien juridique pour accompagner les évolutions statutaires des organismes notamment. Ces actions et interactions ont pour objet de s'assurer de la cohérence des actions portées par les opérateurs au regard des politiques publiques.

Cet exercice de la tutelle s'inscrit aussi dans un dialogue constant avec les autres tutelles ministérielles, afin de porter auprès des établissements une parole unique de l'État.



COMP 100 % missions : une réforme pour un pilotage territorial renforcé

En 2025, la DGRI a accompagné la finalisation de la vague 3 des COMP des universités et écoles, tout en préparant l'avenir avec la phase pilote des COMP 100 % missions en Nouvelle-Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes. Cette généralisation, prévue en 2026, marquera une étape décisive dans la modernisation du pilotage de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (ESRI).

Les nouveaux COMP s'inscrivent dans le cadre de la circulaire du 11 août 2025 qui marque une nouvelle étape de déconcentration. Désormais, les recteurs de région académique et les recteurs délégués à l'ESRI organisent leur préparation, négociation, pilotage et suivi. Ces contrats couvrent l'intégralité des missions des établissements et leur modèle économique, en associant étroitement collectivités territoriales et acteurs socio-économiques.

Pour réussir ce transfert de compétences, la DGRI, en lien avec la DGESIP, a mis en place un accompagnement sur mesure :

- une task-force dédiée pour soutenir les régions ;
- des indicateurs et outils statistiques adaptés aux nouveaux enjeux.

Cette réforme vise à renforcer l'efficacité et la cohérence des politiques publiques, tout en garantissant une meilleure adéquation entre les enjeux territoriaux et les priorités nationales.



Un nouveau COP pour l'Agence nationale de la recherche (ANR)

L'année 2025 a été marquée par la signature, le 17 décembre, du nouveau contrat d'objectifs et de performance 2026-2030 de l'ANR, qui célébrait par ailleurs son 20^e anniversaire.

Fruit d'un dialogue approfondi entre l'ANR et l'État, il marque un temps fort et construit une trajectoire autour de quatre grands axes stratégiques visant à :

- renforcer l'articulation entre recherche et politiques publiques ;
- renforcer les partenariats avec les entreprises et les territoires ;
- optimiser le pilotage de l'impact, de la qualité et de la simplification des processus ;
- promouvoir l'engagement dans une recherche responsable, ouverte et éthique.



Coordonner la feuille de route des infrastructures de recherche (IR)

Piliers de l'excellence scientifique, les très grandes infrastructures de recherche ouvrent des champs d'exploration inégalés. Elles permettent de relever des défis fondamentaux inaccessibles par d'autres moyens, tout en fédérant les acteurs nationaux, européens et internationaux autour de projets interdisciplinaires. Leurs impacts dépassent largement le cadre académique : accélération de l'innovation industrielle, création d'emplois hautement qualifiés, revitalisation des territoires et renforcement de notre souveraineté technologique.

Un écosystème structuré qui s'articule autour de trois catégories clés :

- les Organisations scientifiques internationales (OSI) – comme le CERN, l'ESO ou ITER – portées par des conventions intergouvernementales ;
- les IR* (« IR étoiles ») nationales et internationales (calcul haute performance, synchrotron SOLEIL, Flotte océanographique française, etc.), pilotées par les opérateurs sous la supervision stratégique et financière de la DGRI ;
- les IR opérées par les acteurs de la recherche, couvrant l'ensemble des domaines scientifiques.

Le financement des OSI et des IR* est inscrit en loi de finances initiale (programme P172), garantissant une vision pérenne et des moyens à la hauteur des enjeux.

9	23	79	880 M€
OSI ou assimilés	IR* dont 9 internationales (IRI*)	IR dont 7 à l'état de projet	de budget annuel dédié aux IR dans leur totalité

Modernisation d'infrastructures de recherche phares

En 2025, les financements ont permis d'accélérer la modernisation d'infrastructures de recherche :

- le Synchrotron SOLEIL et le Grand accélérateur national d'ions lourds (GANIL) ;
- la Flotte océanographique française ;
- l'avion-laboratoire ANVOLE, outil unique pour la recherche environnementale.



Lancement de la 6^e feuille de route nationale des infrastructures de recherche

L'année 2025 a été marquée par le lancement de la 6^e édition de la feuille de route nationale des infrastructures de recherche. Pilotée par la DGRI en collaboration avec les agences de programmes et les opérateurs nationaux de recherche, cette démarche vise à identifier et soutenir les infrastructures les plus performantes, alliant excellence scientifique, gouvernance rigoureuse et maîtrise budgétaire.

L'ILL prolongé jusqu'en 2033 : un engagement fort pour la science neutronique

La France, l'Allemagne et le Royaume-Uni renforcent leur soutien à l'Institut Laue-Langevin (ILL) jusqu'en 2033, avec un investissement d'un milliard d'euros sur la période 2024-2033.

Situé à Grenoble, il opère le réacteur à neutrons le plus puissant au monde, accueillant chaque année 1 500 chercheurs internationaux et disposant de la suite instrumentale la plus performante grâce au programme Endurance. Pays hôte et fondateur, la France confirme ainsi son rôle clé dans la gouvernance de cette infrastructure majeure pour la recherche européenne.



Témoignage

Stefano Matthias Panebianco

Chargé de mission Physique des hautes énergies, Infrastructures de recherche physique, Données

Département Énergie, développement durable, chimie et procédés
Service de la stratégie de la recherche et de l'innovation (SSRI)

« Mon nouveau rôle répond à un besoin identifié au sein de la DGRI d'avoir une vision scientifique cohérente de l'ensemble des infrastructures de recherche, au-delà des spécificités sectorielles. »

Pouvez-vous nous présenter votre département et nous expliquer en quoi votre expérience contribue à votre approche actuelle du pilotage des infrastructures de recherche ?

S.P. : Le département dans lequel je travaille suit tous les sujets de recherche liés à la physique, la chimie, l'énergie ou encore la mobilité. Nous rassemblons des expertises scientifiques très larges. Dans ce cadre, nous assurons, entre autres, la planification stratégique des infrastructures de recherche et technologiques, indispensables aux travaux de recherche, dans nos domaines de compétences. Pour la plupart de ces infrastructures, la gestion au quotidien est assurée par les opérateurs.

Je suis physicien des particules de formation. J'ai passé ma carrière à gérer des projets internationaux, en interaction constante avec une pluralité d'acteurs. C'est d'ailleurs ce que j'applique au ministère : cette approche collaborative, une capacité à mettre en branle des acteurs très différents pour atteindre des objectifs communs.

Depuis l'été 2025, j'ai une nouvelle casquette de coordinateur scientifique des infrastructures de recherche. L'idée est d'avoir une vision stratégique globale, tant thématique que géographique de nos infrastructures, et de m'assurer que l'action de chacune réponde bien aux orientations stratégiques nationales que le ministère a fixées.

Quel est, selon vous, le principal défi pour assurer une coordination efficace ?

S.P. : Mon nouveau rôle répond à un besoin identifié au sein de la DGRI d'avoir une vision scientifique cohérente de l'ensemble des infrastructures de recherche, au-delà des spécificités sectorielles. Ces infrastructures, souvent multi-tutelles, nécessitent en effet une coordination renforcée. Il est donc essentiel pour les opérateurs de s'adresser à une équipe intégrée DGRI, afin de faciliter la concertation et l'alignement des stratégies. L'idée est de se mettre autour de la table pour s'accorder sur les enjeux et perspectives et les moyens communs, et de définir les moyens à déployer pour y répondre.

Pour cela, j'assure le pilotage stratégique et scientifique avec les autres départements thématiques de la DGRI et travaille en étroite collaboration avec un autre service de la DGRI pour l'exercice de la tutelle. On reproche souvent à l'administration de travailler en silo, mais quand on a la volonté et une méthode pour mobiliser des acteurs très différents, on peut le faire !

Je pense aussi que je peux mener ce travail de coordination efficacement grâce à la confiance que m'accorde la direction. Je dispose d'une grande autonomie d'action tout en disposant des arbitrages stratégiques quand cela est nécessaire pour avancer.

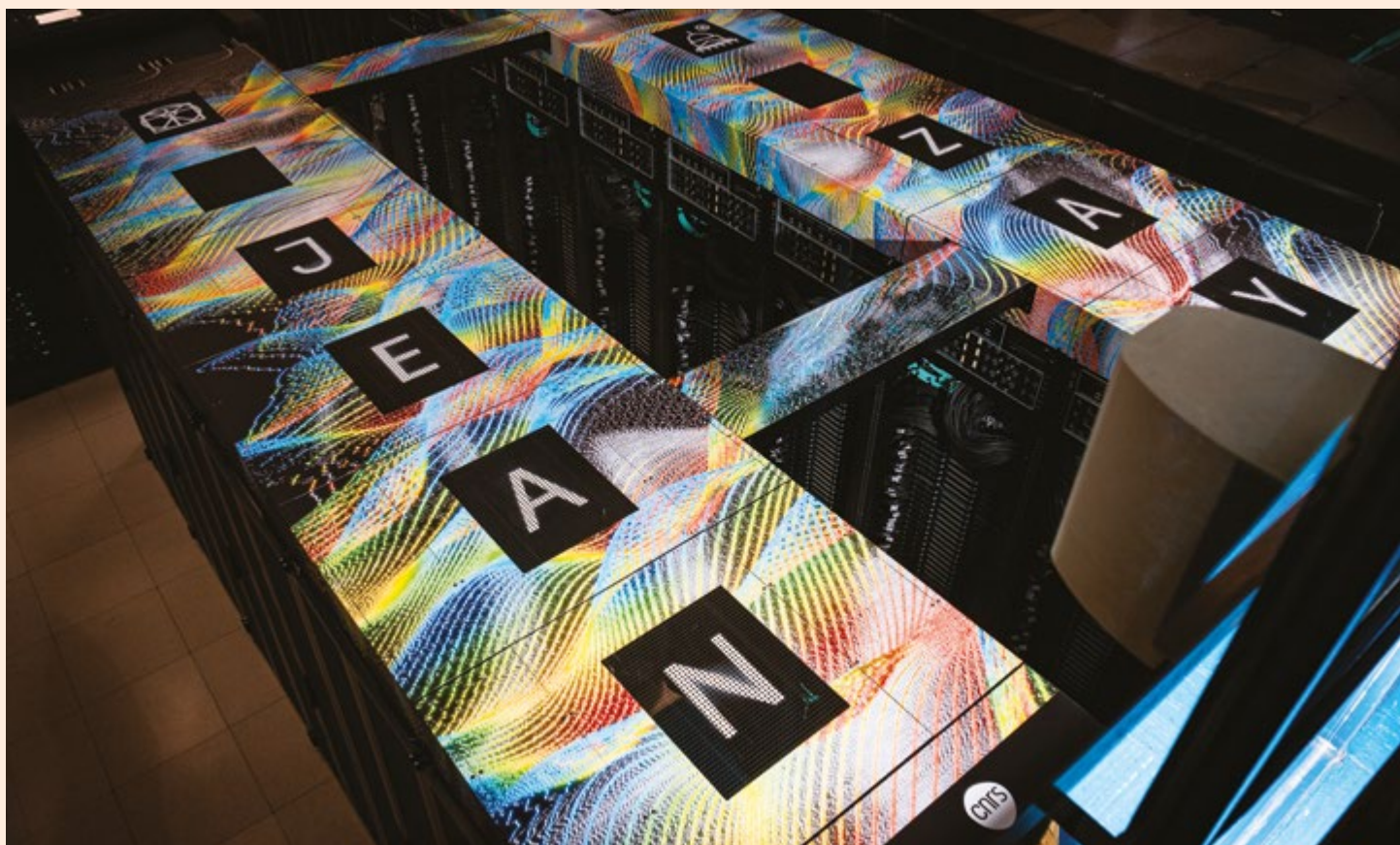
Pouvez-vous nous donner un exemple concret de réalisation en 2025 et son impact sur la gouvernance des infrastructures ?

S.P. : Les travaux sur la feuille de route nationale des infrastructures ont été structurants pour l'année 2025. On a constitué des groupes de travail thématiques, avec l'intervention de tous les opérateurs. Ces GT ont produit une analyse stratégique par domaine et évalué chaque infrastructure.

Mon souhait, c'est que ces GT deviennent de véritables comités de suivi des infrastructures, pour être en capacité d'identifier des axes d'amélioration. Ainsi, lors de la prochaine mise à jour, on aura des éléments concrets pour arbitrer : « On vous avait demandé de revoir tel axe, est-ce que vous l'avez fait ? Pourquoi ça a marché ou pas ? ». En 2025, on a pu clarifier le « qui fait quoi » entre les acteurs. Ces mois de travail ensemble nous ont permis de voir comment structurer cette coordination.

Quel chantier clé comptez-vous mener en 2026 pour renforcer la pérennité des infrastructures de recherche ?

S.P. : En 2026, il s'agira de consolider un schéma de pilotage viable à long terme pour toutes les infrastructures. Cela nécessitera une discussion directe avec les opérateurs.



Racks de calcul de la quatrième extension du supercalculateur Jean Zay au sein du GENCI (Grand équipement national de calcul intensif) à Orsay (91 - Essonne)
Crédits : Cyril FRESILLON / IDRIS / CNRS Images

Qu'est-ce qu'une infrastructure de recherche et quel est son rôle ?

Une infrastructure de recherche est un ensemble d'équipements, de ressources et de services scientifiques de pointe, souvent mutualisés, destinés à soutenir la recherche fondamentale et appliquée. Elle permet aussi de faire travailler ensemble des équipes pluridisciplinaires ou géographiquement dispersées, en facilitant le partage de données, d'expertises et de moyens techniques. Elle peut prendre la forme de grands instruments (accélérateurs de particules, télescopes, navires océanographiques), de plateformes technologiques physiques ou en réseaux (bases de données, supercalculateurs), ou de réseaux d'expertise ouverts vers la communauté scientifique.

Son rôle est multiple : faciliter les collaborations pour produire des avancées scientifiques majeures, répondre à des enjeux sociétaux (santé, environnement, énergie), et renforcer la compétitivité de la recherche nationale et internationale. Ces infrastructures sont essentielles pour attirer les meilleurs chercheurs, maintenir la France et l'Europe à la pointe de l'innovation.

Diriger les politiques scientifiques et d'innovation

La DGRI assure un pilotage stratégique des politiques scientifiques d'innovation en articulant les priorités de l'État avec les plans et stratégies de ses opérateurs. Elle contribue à l'élaboration et au pilotage de plans et stratégies nationales en identifiant l'apport de la recherche, en définissant les dispositifs et moyens associés et en assurant la qualité scientifique des actions engagées. Ces grandes orientations scientifiques répondent à des enjeux de souveraineté, de transitions et de compétitivité du pays.

Structurer les politiques scientifiques

La DGRI décline les priorités nationales en feuilles de route thématiques et veille à leur traduction dans les dispositifs portés par les opérateurs, qu'il s'agisse de programmes à impact, comme les PEPR, d'infrastructures de recherche, d'initiatives structurantes portées dans les contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) ou dans le cadre des programmes d'investissements d'avenir (PIA). Cette déclinaison se traduit aussi dans l'élaboration des stratégies et programmes de recherche européens et internationaux et de leur articulation avec les initiatives nationales.

Le pilotage stratégique consiste à :

- définir des thématiques prioritaires et fixer les objectifs attendus et les enveloppes budgétaires dédiées. Par exemple, la DGRI oriente ainsi la programmation scientifique de l'ANR, en veillant à la cohérence et à l'équilibre entre la recherche fondamentale, tirée par la curiosité, et la recherche dirigée, portée par d'autres dispositifs ;
- suivre et évaluer les politiques et dispositifs mis en place, dans le cadre de gouvernances le plus souvent interministérielles.

Ce mode de fonctionnement combine un pilotage ferme sur les finalités et une responsabilisation forte des opérateurs sur la mise en œuvre.

Déployer une politique d'innovation

La DGRI déploie une stratégie d'innovation ambitieuse, articulée autour de deux axes majeurs, pour une recherche au service des transitions et de la compétitivité.

D'une part, elle structure les écosystèmes territoriaux de recherche et d'innovation, en renforçant leur articulation avec les dynamiques nationales, notamment à travers le déploiement des pôles universitaires d'innovation (PUI).

D'autre part, elle intensifie les synergies entre la recherche publique et le monde socio-économique, en développant la recherche partenariale et en accompagnant la création d'entreprises issues de la recherche publique.



Rénovation du dispositif Carnot pour la recherche partenariale, l'innovation et la compétitivité

En près de 20 ans, le dispositif Carnot a rapproché la recherche publique des acteurs socio-économiques en contribuant au renforcement de leur excellence scientifique et à la structuration de leurs partenariats. Pourtant, malgré des moyens en hausse, son impact sur la recherche partenariale reste en deçà des attentes : concentration des financements sur quelques acteurs et manque de synergie avec les PUI limitent son rayonnement.

Face à un tel constat, la DGRI a engagé en 2025 une refonte du programme Carnot pour en faire un levier plus ouvert, plus lisible et plus performant pour la recherche partenariale, l'innovation et la compétitivité. Cette nouvelle version du programme permettra :

- d'amplifier la dynamique de recherche contractuelle au bénéfice de l'innovation et de la compétitivité des entreprises (GE, ETI, PME et start-up) ;
- de soutenir le ressourcement d'un plus grand nombre d'unités développant une activité de recherche partenariale ;
- de renforcer l'articulation entre les actions nationales et territoriales.

Groupe de travail interministériel : une feuille de route ambitieuse pour la recherche partenariale



En 2025, la DGRI, la DGE, la DG Trésor et l'ANR ont uni leurs forces au sein d'un groupe projet interministériel dédié à la recherche partenariale. La volonté commune a été d'établir un diagnostic commun pour définir, ensemble, une stratégie d'action claire, articulée autour de cinq leviers majeurs :

- favoriser la mobilité des chercheurs entre recherche publique et privée ;
- simplifier l'accès aux dispositifs de soutien et clarifier l'offre académique ;
- consolider et moderniser les cadres contractuels et les règles de partage de la propriété intellectuelle ;
- stimuler l'engagement des chercheurs comme des entreprises via des incitations ciblées ;
- optimiser le pilotage national pour une politique de recherche partenariale plus efficace.

Dès 2026, des mesures concrètes seront déployées pour concrétiser ces axes et doper les partenariats public-privé, tout en maximisant leur impact socio-économique.

Parmi les premières actions : la diffusion d'un guide pratique pour faciliter les démarches des acteurs, et la généralisation de mécanismes d'intéressement des chercheurs aux contrats de recherche contractuelle.



France 2030, catalyseur de la transformation structurelle de notre pays

Lancé depuis 2010, France 2030 est le successeur des Programmes d'investissements d'avenir (PIA). Porté par le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI) et doté d'une enveloppe historique de 54 Mds€, ce plan d'envergure déploie ses derniers engagements à hauteur de 10 Mds€. Conçu comme un électrochoc stratégique, il répond aux enjeux de notre société : accélérer la transition écologique, stimuler l'emploi, réussir la réindustrialisation et positionner la France au premier rang mondial de la recherche et de l'innovation.

La DGRI préside ou co-préside sept comités majeurs, de la santé au spatial, en passant par le numérique, les écosystèmes de l'ESRI et son COMEX, la direction garantit une articulation étroite entre recherche publique, innovation et industrialisation.

Sur les 11 Mds€ déjà engagés en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'année 2025 marque une étape majeure de concrétisation opérationnelle. 15 nouveaux programmes de recherche pilotés par les agences de programme ont été financés, 27 nouveaux appels à projets, destinés aux programmes de recherche (PPR et PEPR) ont été ouverts et plus de 200 collaborations scientifiques ont aussi été menées au sein de consortiums d'excellence, irriguant les secteurs de la robotique, de l'électronique et de la santé.

Cette dynamique s'est enrichie de dispositifs, comme le programme « Recherche à risque » qui permet aux grands organismes de recherche de détecter et soutenir les talents et les recherches fondamentales ou innovantes à haut potentiel, ou encore « Choose France for science » qui renforce l'attractivité de la France auprès des talents internationaux.

11 Mds€

| pour l'ESR depuis le lancement de France 2030

300 M€

| pour les 15 PEPR lancés en 2025

150 M€

| pour le dispositif « Recherche à risque »

100 M€

| pour le dispositif « Choose France for Science »



L'initiative One Forest Vision (OFVi) pour la protection des écosystèmes forestiers

En 2025, la signature de l'Accord de Consortium entre les 6 ONR fondateurs de l'initiative OFVi a marqué le renforcement de sa gouvernance et l'accélération des coopérations scientifiques avec les partenaires africains.

L'OFVi s'est imposée comme un acteur clé de la COP30 et a renforcé son influence internationale avec :

- 8 publications phares ;
- 8 événements ;
- 2 ateliers co-organisés.

Femelle bonobo (« Pan paniscus ») dans la forêt de Manzano en République démocratique du Congo
Crédits : Clément CORNEC / CRNL / CNRS Images

OCDE STI 2025 : la science et l'innovation au service des transitions

La publication de l'édition 2025 de la revue les *Perspectives de l'OCDE* sur la thématique Science, Technologie et Innovation (STI) offre une analyse stratégique des politiques scientifiques. Ayant mobilisé tous les pays membres de l'OCDE dont la France, elle met en lumière :

- le rôle clé de la coordination internationale pour accompagner les transitions économiques et sociétales ;
- l'impératif d'intelligence stratégique pour les États.

6 lauréats pour relever les défis sociétaux avec les sciences humaines et sociales

Dans le cadre de France 2030, l'appel à manifestations d'intérêt (AMI) « Programmes de recherche en sciences humaines et sociales » a sélectionné 6 projets pour l'émergence de pôles de recherche et d'expertise afin de répondre aux grands enjeux de société :

- DemoCIS : démocratie et citoyenneté face aux mutations des espaces publics ;
- SPHINX : patrimoine, innovation et enjeux sociétaux ;
- HERMES : stratégies émergentes pour le patrimoine ;
- DECIPT : analyse pluridisciplinaire des crises et récits civilisationnels ;
- ReligiS : religion et société face aux défis contemporains ;
- FORESEE : conséquences du changement climatique sur les sociétés.

Lancement du 4^e plan national maladies rares (PNMR4)

Lancé en février 2025, le PNMR4 confirme le rôle clé de la recherche dans la lutte contre les maladies rares. Structuré autour de 75 actions, il vise à : améliorer le diagnostic (notamment génétique), développer les biobanques, les données en vie réelle, et les infrastructures de recherche, structurer les communautés scientifiques, et renforcer les coopérations européennes pour accélérer les découvertes et les innovations thérapeutiques.

Coopération franco-allemande : un partenariat énergétique et technologique renforcé

L'année 2025 a permis de consolider la coopération franco-allemande à l'occasion du Forum franco-allemand de la recherche (Berlin, juin) et du Conseil des ministres franco-allemand (Toulon, août) :

- réussite du programme bilatéral Hipobat sur les nouvelles technologies de batteries ;
- 4 projets financés via l'appel à projets sur l'hydrogène (ANR/Julich).

Des perspectives prometteuses ont été identifiées dans les domaines énergétique et numérique.

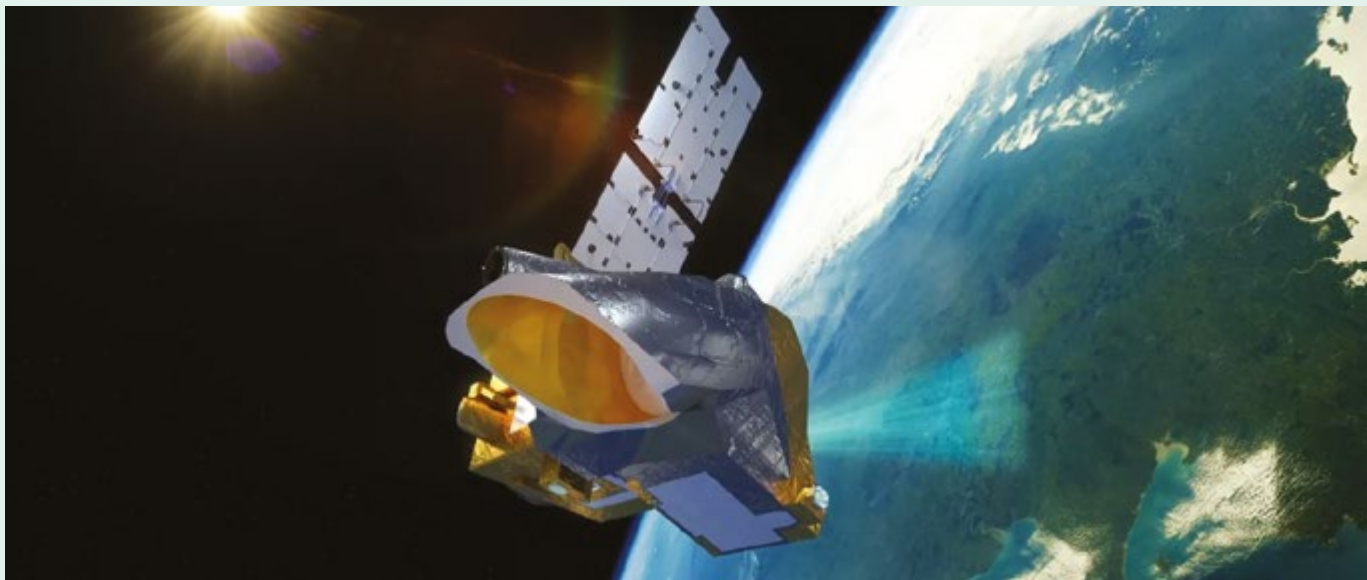


Image d'artiste du satellite MicroCarb | Crédits : CNES / ill. / SATTler Oliver, 2021

Observation de la Terre : des satellites pour décrypter la planète

2025 a été une année déterminante pour l'observation de la Terre, avec des contributions scientifiques françaises majeures et la mise en orbite réussie de missions spatiales clés :

- le satellite METOP-SG et la sonde atmosphérique IASI-NG en météorologie ;
- le satellite MicroCarb pour identifier les sources et puits de CO₂ ;
- la mission européenne Biomass pour quantifier la biomasse forestière et son rôle dans les cycles planétaires du carbone ;
- le satellite CO3D pour la cartographie 3D du globe.



« Blue - Bleu (Bahamas) » L'océan Atlantique centré sur les Bahamas, photographié depuis l'ISS par Thomas Pesquet, astronaute de l'ESA (2017)
Crédits : ESA / NASA | ESA Standard Licence

Publication d'un rapport post-UNOC sur l'économie de la mer

L'UNOC-3 (Nice, avril 2025) a marqué un tournant pour la protection et la gestion des océans sous pression, en mobilisant États, ONU et société civile autour du 14^e objectif de développement durable et de l'adoption d'un plan d'action pour l'océan.

Un colloque scientifique international a été organisé par le CNRS et l'Ifremer, suivi de la publication par l'OCDE du rapport « L'économie de la mer à l'horizon 2050 ».

Ces travaux soulignent l'urgence d'allier recherche, innovation et gouvernance pour concilier développement économique et préservation des océans, avec la France en première ligne.

Garantir un cadre réglementaire efficace pour la recherche

La DGRI veille à ce que les activités de recherche, soumises à des réglementations strictes, s'exercent dans le respect des normes éthiques, juridiques et scientifiques les plus exigeantes. Son action s'articule autour d'un double objectif : garantir la conformité des pratiques tout en facilitant l'excellence de la recherche française et l'innovation.

Accompagnement des laboratoires, optimisation des procédures, veille réglementaire et dialogue avec les acteurs du terrain : la DGRI incarne une approche équilibrée, où la rigueur sert de levier à la confiance et à la performance.

Encadrer la recherche réglementée

Les recherches impliquant la création d'OGM, l'expérimentation animale, l'utilisation d'échantillons biologiques humains ou de ressources génétiques non humaines (protocole de Nagoya) s'inscrivent dans un cadre réglementaire exigeant. La DGRI joue un rôle clé pour faciliter les démarches des laboratoires publics et privés, tout en garantissant la conformité aux attentes sociétales, et en préservant la capacité d'innovation.

En 2025, près de 6 000 demandes ont ainsi été instruites par la DGRI. Les activités d'audit et d'inspection auprès des établissements ont été renforcées pour garantir les meilleures pratiques sur le terrain. La veille sur les réglementations, la recherche permanente d'optimisation des procédures et le développement d'outils dématérialisés visent à réduire les délais d'instruction.

Les échanges au sein des commissions nationales et le succès de ses webinaires permettent à la DGRI de rester en phase avec les réalités et les besoins des acteurs de la recherche sur le terrain.

12 inspections

| d'installations utilisant des OGM

1 090

| utilisations d'OGM

1 663 dossiers

| d'échantillons biologiques humains

14 audits

| de comités d'éthique en expérimentation animale

3 092 autorisations

| en expérimentation animale

33 déclarations

| pour le protocole de Nagoya



Colloque des présidents de comités d'éthique en expérimentation animale : un dialogue renforcé pour une recherche responsable

En décembre 2025, la DGRI a réuni les comités d'éthique en expérimentation animale, des représentants du ministère de l'Agriculture et de la Commission européenne, et ses équipes pour des échanges stratégiques sur :

- la consolidation du fonctionnement des comités ;
- la promotion des principes éthiques des « 3R » (Réduction, Raffinement, Remplacement) ;
- le bien-être animal et la culture du soin ;
- la formation des membres des comités grâce à la plateforme Ethi'3R.

CODECOH : valoriser les ressources biologiques pour accélérer la recherche en santé

La plateforme CODECOH, pilotée par la DGRI, recense les collections d'échantillons biologiques humains conservées par les acteurs publics et privés de la recherche en santé.

Au-delà de leur finalité réglementaire, ces données offrent une vision stratégique des ressources disponibles sur l'ensemble du territoire.

Pour en maximiser l'impact, la DGRI a initié un partage sécurisé des données communicables avec le projet national France BioNet pour cartographier et valoriser les collections françaises.



Optimiser le soutien à la R&D via le Crédit d'Impôt Recherche (CIR)

Le CIR, dispositif phare du soutien public à la R&D des entreprises, est contrôlé par la DGRI, en appui de la DGFIP, la DGE et la DG du Trésor. La DGRI assure plus particulièrement les missions d'organisation et de réalisation des expertises scientifiques des travaux exposés au CIR dans le cadre de contrôles fiscaux mais aussi des rescrits et des agréments.

Les données issues des déclarations fiscales permettent à la DGRI de produire des analyses fines sur l'utilisation du CIR, de simuler des réformes et d'alimenter des études d'impact et de parangonnage international, en partenariat avec des scientifiques et des institutions intergouvernementales.

700

| experts dans toute la France

1 000

| rescrits

450

| contrôles

3 000

| agréments

Chiffres consolidés à partir des déclarations fiscales des entreprises sur leurs activités en 2023

7,8 Mds€

| pour les trois volets du CIR :
recherche, innovation, collection

2/3

| de la créance du dispositif sont concentrés
en Ile-de-France

25,2 Mds€

| de dépenses déclarées en R&D en hausse de 4 %
par rapport à 2022

10,7 Mds€

| de dépenses déclarées en R&D par les grandes
entreprises (4 % des bénéficiaires)

81 % de PME

| parmi les 16 000 bénéficiaires du volet recherche du CIR

80 % d'entreprises de service

| parmi les 10 000 bénéficiaires du volet innovation

31 %

| de créance aux PME pour le volet recherche



Témoignage

Laure Aymé

Responsable de la cellule OGM

Département des pratiques réglementées

Service de la performance, du financement et de la contractualisation avec les organismes de recherche (SPFCO)

« L'objectif est de protéger la santé publique et l'environnement en mettant en place des barrières de confinement adaptées au niveau de risque. »

| Pouvez-vous nous présenter la cellule OGM et ses missions principales ?

L.A. : La cellule OGM constitue l'un des quatre pôles du département des pratiques de recherche réglementées. Elle est composée de sept agents : deux chargés d'études, une assistante administrative, trois experts scientifiques, et une cheffe de pôle. Nous y mettons en œuvre la réglementation sur les utilisations d'OGM en milieu confiné c'est-à-dire en laboratoire, serre ou animalerie. L'objectif est de protéger la santé publique et l'environnement en mettant en place des barrières de confinement adaptées au niveau de risque, qui va du niveau 1 au niveau 4. Après avoir vérifié l'évaluation des risques effectuée par les chercheurs, nous autorisons plus d'un millier de demandes d'utilisations par an. Pour effectuer ce travail, nous nous appuyons sur le Comité d'expertise des utilisations confinées d'OGM, un comité indépendant de 14 membres présidé par le professeur Jean-Christophe Pagès [ndlr : professeur d'université et praticien hospitalier au CHU de Toulouse].

Les trois experts scientifiques et moi-même avons également une mission de contrôle sur site, en qualité d'inspecteurs assermentés. Lors des visites, nous vérifions que les utilisateurs disposent des autorisations nécessaires et mettent en place les mesures de confinement appropriées.

Enfin, je représente la France deux fois par an à Bruxelles, lors des réunions de la Commission européenne sur les utilisations confinées d'OGM.

| Qu'est-ce qui vous anime le plus dans l'exercice de vos fonctions ?

L.A. : Ce qui est le plus motivant, c'est la proximité avec des interlocuteurs aux compétences variées – réglementaires, administratives, scientifiques ou numériques. Il y a tout d'abord l'encadrement des agents de la cellule, mais aussi les échanges avec les chercheurs, sur le terrain lors des inspections ou des rendez-vous de sensibilisation. J'ai également des contacts réguliers avec d'autres autorités compétentes, françaises ou européennes.

| Avez-vous un exemple marquant de réalisation en 2025 ?

L.A. : J'en ai plusieurs. Nous avons par exemple mené des actions de communication et d'accompagnement pour faire connaître la réglementation, avec la publication d'une foire aux questions sur le site internet du ministère et la réalisation de webinaires ou de présentations qui ont réuni près de 600 participants !

Fin 2025, la Direction du numérique pour l'éducation (DNE) a accepté de prendre en charge la refonte de notre plateforme numérique, qui au bout de 10 ans, devient obsolète. En 2023 et 2024, nous avons travaillé avec un prestataire externe pour qualifier le besoin, et maintenant, le projet sera mené en interne. Il a pour objectif de simplifier les démarches à effectuer par les chercheurs et de faciliter le traitement des demandes.

| Quelles sont les perspectives pour 2026, notamment face aux innovations comme l'IA ou les nouvelles techniques génomiques ?

L.A. : Les nouvelles techniques génomiques permettent des modifications ciblées du génome, sans introduction de matériel génétique étranger (à la différence de la transgénèse). Grâce à ces techniques, des variétés végétales peuvent être développées plus rapidement pour répondre aux défis du secteur agroalimentaire, en priorité la résilience au changement climatique ou l'utilisation moindre d'engrais

ou de pesticides. Un projet de règlement européen prévoyant de simplifier la procédure de leur mise sur le marché pourrait être adopté en 2026 après plus de 2 ans de négociation. Ce cadre réglementaire assoupli devrait stimuler significativement les activités de recherche dans ce domaine.

L'intelligence artificielle, elle, révolutionne la biologie structurale. Aujourd'hui, grâce à l'IA, nous pouvons prédire avec une grande justesse la structure tridimensionnelle de protéines à partir de leurs séquences, ce qui était particulièrement difficile auparavant. Cela ouvre des perspectives immenses, mais pose aussi des défis : comment évaluer les risques liés à des gènes conçus par IA ? L'utilisation de l'IA, dans le cadre de l'évaluation des risques, sera certainement clé pour y parvenir.



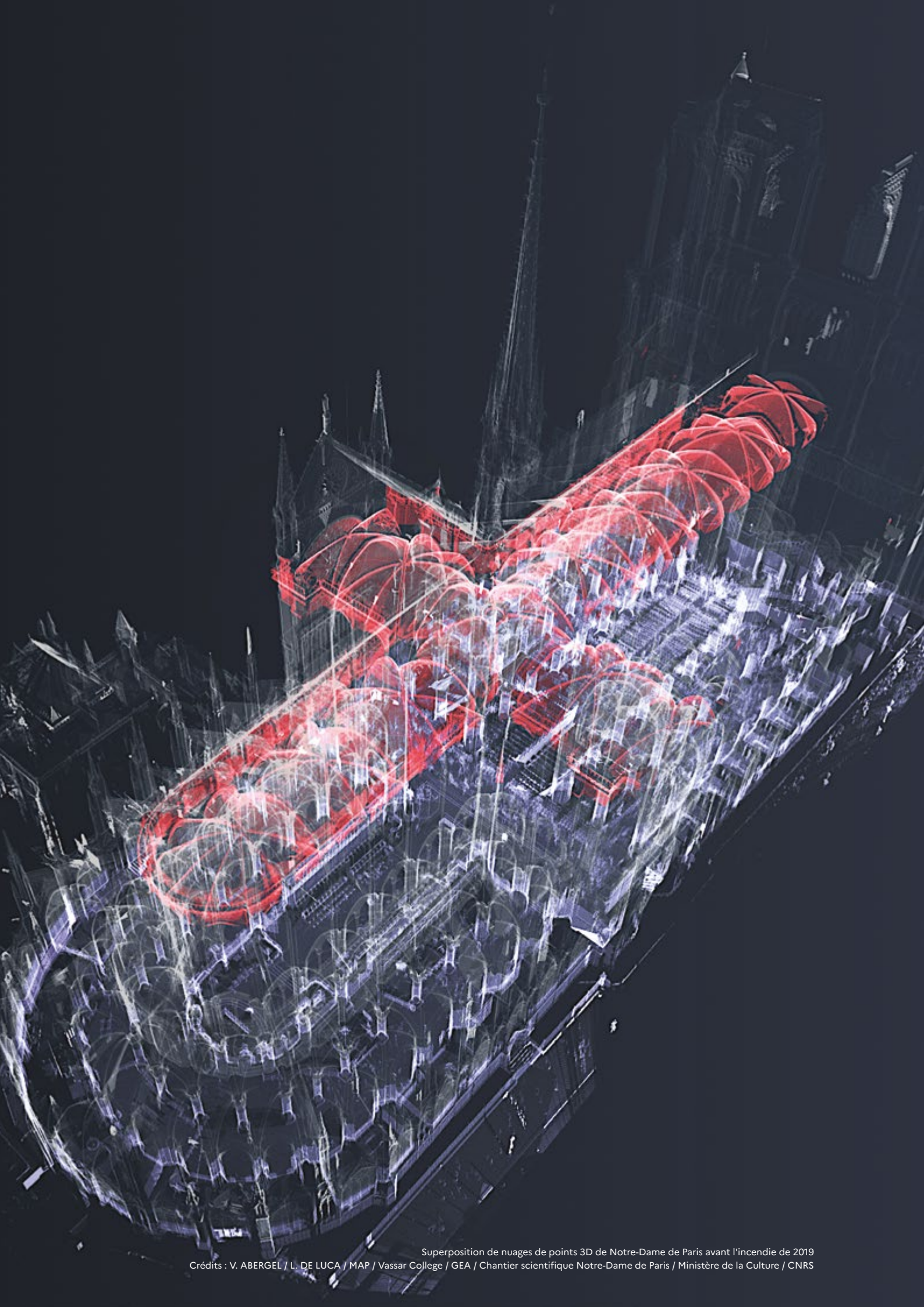
Observation d'un phénotype de plantes transgéniques pour étudier l'influence des différentes versions de la protéine Early flowering 3 (ELF3) sur leur croissance
Crédits : Christian MOREL / LPCV / CNRS Images

Les OGM en milieu confiné : un outil clé pour la recherche

En recherche, les OGM – organismes dont le matériel génétique a été modifié artificiellement – sont indispensables pour caractériser la fonction des gènes et développer des applications concrètes. Ils permettent d'étudier les mécanismes biologiques en conditions contrôlées, sans dissémination dans l'environnement.

Leur utilisation couvre des domaines variés et ouvre la voie à des innovations majeures : thérapie génique pour soigner des maladies rares, thérapie cellulaire pour la prise en charge de cancers, production d'insuline, développement de vaccins, ou encore bioproduction pour remplacer des composés issus du pétrole.

Confinés dans des laboratoires, serres ou animaleries, l'utilisation de ces OGM est strictement encadrée afin de garantir la protection de la santé publique et de l'environnement.



Superposition de nuages de points 3D de Notre-Dame de Paris avant l'incendie de 2019

Crédits : V. ABERGEL / L. DE LUCA / MAP / Vassar College / GEA / Chantier scientifique Notre-Dame de Paris / Ministère de la Culture / CNRS

VALORISER

Pour donner toute sa portée à la recherche, la DGRI crée les conditions permettant de transformer les résultats scientifiques en leviers de progrès économique, social et culturel, au bénéfice des entreprises, des citoyens et des territoires. Elle s'appuie pour cela sur un écosystème robuste et mobilise des dispositifs variés.

Cet effort de valorisation vise à faire rayonner la France comme acteur clé de l'innovation et puissance scientifique à l'international.

Évaluer les politiques d'innovation

Les politiques d'innovation doivent concilier excellence scientifique, impact socio-économique et efficacité des moyens publics. La DGRI s'engage ainsi à en mesurer la portée et à en optimiser les retombées, en combinant analyse des résultats, dialogue avec les acteurs et anticipation des besoins futurs.

Elle ajuste en continu les dispositifs, en renforce la pertinence et en maximise la contribution aux grands défis de la recherche française.

Focus sur la contribution à la recherche des IRT-ITE

Depuis 2010, via le programme d'investissements d'avenir (PIA) puis le plan France 2030, l'État soutient le développement de la recherche technologique collaborative au travers de la mise en place d'instituts de recherche technologique (IRT) et d'instituts pour la transition énergétique (ITE). Ces instituts permettent de transférer les résultats de la recherche académique vers l'industrie au moyen de partenariats de long-terme et d'équipements de pointe.

Membre du comité technique interministériel (COTECH), la DGRI pilote, aux côtés du SGPI, de la DGE et du CGDD, la gouvernance de ce dispositif de soutien à la recherche partenariale. Elle contribue également à l'évaluation économétrique des IRT-ITE, dans le cadre du contrôle des aides d'État à la recherche, le développement et l'innovation, pour en mesurer l'efficacité et l'impact.



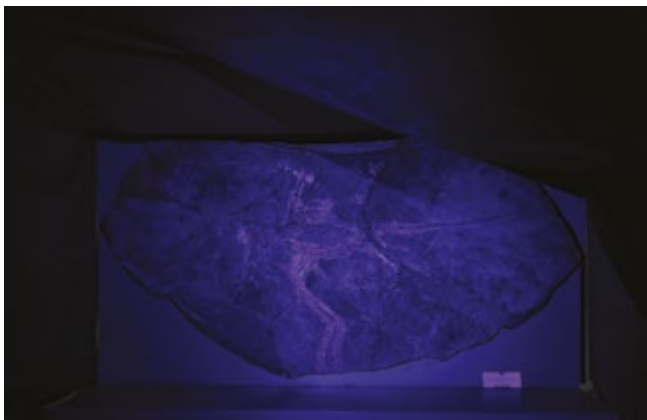
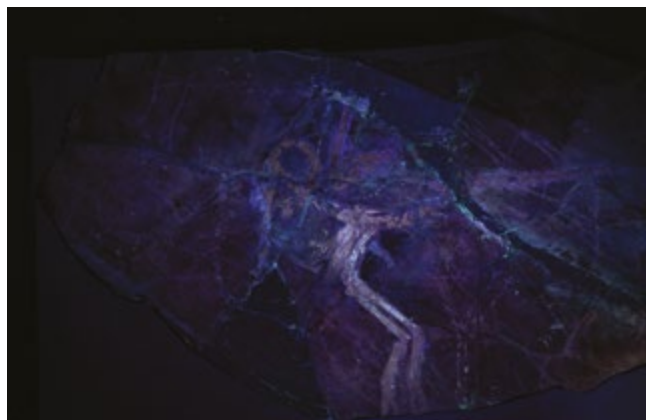
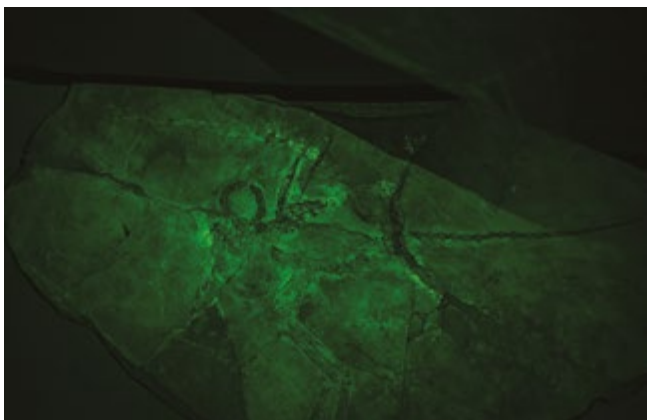
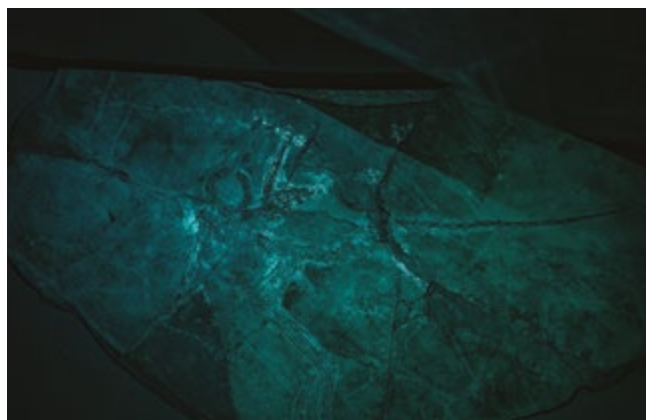
Préparer les indicateurs d'évaluation des feuilles de route des IRT-ITE pour 2026-2028

À l'automne 2025, la DGRI a mené une analyse approfondie de la contribution des IRT-ITE à la recherche publique pour éclairer les choix stratégiques. Cette étude s'appuie sur :

- des auditions terrain réalisées par le COTECH en 2024 et 2025 ;
- l'analyse d'une douzaine d'indicateurs clés (période 2020-2025) : présence de docteurs et doctorants, volume de partenariats académiques et de projets européens, publications et propriétés intellectuelles, plateformes et équipements significatifs, etc. ;
- une grille d'évaluation élargie intégrant gouvernance, modèle économique et alignement avec les objectifs du dispositif.

L'analyse des résultats a permis de classer les IRT-ITE en quatre profils : instituts leaders, instituts en transition, instituts en difficulté et instituts dérogatoires par rapport au modèle.

Cette typologie, à la fois diagnostique et prospective, offre une base solide pour évaluer les feuilles de route 2026-2028 des IRT-ITE. Elle permet d'affiner les arbitrages financiers et d'optimiser l'allocation des ressources, en phase avec les priorités nationales de recherche et d'innovation.



Fossile du *Compsognathus* de Canjuers au Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), à Paris, analysé par imagerie multispectrale de photoluminescence, méthode non invasive d'extraction d'information chimique invisible à l'œil nu.
Crédits : Cyril FRESILLON / IPANEMA / CNRS Images

Renforcer l'impact socio-économique de la recherche

La DGRI agit comme un levier stratégique pour amplifier l'impact de la recherche publique sur l'économie et la société. Son action s'articule autour de trois axes majeurs : accélérer le transfert de technologie, stimuler la création d'entreprise issue de la recherche publique et renforcer les partenariats public-privé.

Cette action permet de transformer les avancées scientifiques en moteurs de croissance économique et en solutions innovantes, au service à la fois de la compétitivité et des transitions nécessaires pour notre société.

Accélérer le transfert de technologie

La DGRI apporte un soutien direct aux Sociétés d'accélération de transfert de technologie (SATT) et expérimentations complémentaires (SATE), complété par les financements apportés par le programme d'investissements d'avenir.

287

| brevets déposés

191

| licences signées au profit des établissements de l'ESR

Stimuler la création d'entreprises issues de la recherche publique

Les incubateurs de la recherche publique (IRP), accompagnés par la DGRI, transforment les projets scientifiques en entreprises prometteuses.

18

| IRP

189

| projets de création d'entreprises accompagnés



Séminaire national des PUI : un levier stratégique pour valoriser la recherche dans les territoires

Le 2^e séminaire national des Pôles universitaires d'innovation (PUI) s'est tenu en mars 2025 au MESRE. Cet événement fédère la communauté de la valorisation mobilisée pour amplifier l'impact de la recherche publique. En ouverture, le ministre Philippe Baptiste a souligné l'enjeu double auquel répondent les PUI : la compétitivité et la souveraineté de la France. Pour relever ce défi, ils renforcent les synergies entre acteurs académiques et socio-économiques, au sein d'écosystèmes territoriaux de l'innovation.

Évolution du financement et de l'organisation des activités territoriales de transfert de technologies

L'année 2025 a été marquée par le début de la prise de relais du financement des sociétés d'accélération du transfert de technologies (SATT). Cette évolution s'accompagne de travaux portant sur la réorganisation locale du transfert de technologies, orchestrés par les universités cheffes de file des PUI. L'objectif est de proposer aux projets issus des laboratoires un parcours plus lisible et plus efficace vers l'innovation.

Starthèse : récompenser l'expérimentation de l'entrepreneuriat

En novembre 2025, l'université de Lyon a accueilli la remise des prix de la 3^e édition du challenge Starthèse, un programme national piloté par la DGRI et la DGESIP. Cette année, 23 lauréats, représentant une diversité de disciplines et issus de l'ensemble du territoire, ont été récompensés.

Destiné aux doctorants et jeunes docteurs (moins de cinq ans après la thèse), il leur permet d'expérimenter l'entrepreneuriat afin de valoriser leurs compétences et les travaux menés dans le cadre de leur thèse.



Poudres luminescentes, à base d'ions lanthanides (éléments chimiques appelés terres rares), développées à l'Institut des sciences chimiques de Rennes (ISCR) et destinées à lutter face à la contrefaçon et ses répercussions économiques, environnementales et sanitaires
Crédits : Jean-Claude MOSCHETTI / ISCR / CNRS Images

Renforcer les partenariats de recherche public-privé

La DGRI encourage les collaborations entre les laboratoires de recherche publique et les entreprises par l'intermédiaire de divers dispositifs, tels que :

- le programme Carnot : il prévoit, pour des consortia de laboratoires académiques, le versement d'un abondement de l'État en fonction de leur volume de recettes réalisées avec des entreprises ;

601 M€

| de recettes éligibles (+1 % vs 2024)

19,3 %

| de taux d'abondement (stable)

- le programme LabCom : il soutient la création de laboratoires communs entre un organisme de recherche public et une PME ou une ETI. Une dynamique en hausse qui renforce le lien entre les secteurs public et privé.

+ 26 %

| projets LabCom déposés par rapport à 2024

36

| projets financés

Des contrats types pour dynamiser les partenariats public-privé

Le 1^{er} juillet 2025, Nathalie Drach-Temam, présidente d'Udice et de Sorbonne Université, et Patrice Caine, PDG de Thales et président de l'ANRT, ont remis aux ministres Philippe Baptiste et Marc Ferracci leur rapport « Amplifier la recherche partenariale public-privé ». Un document fondateur, qui a inspiré une action immédiate : la création de contrats-types pour fluidifier et sécuriser les collaborations entre recherche publique et entreprises.

Dès l'automne 2025, la DGRI a piloté l'élaboration de ces modèles, en associant étroitement l'ensemble des parties prenantes :

- côté public : les principaux organismes de recherche et les conférences d'universités ;
- côté privé : l'ANRT, le Medef et France DeepTech.

Fruit d'une concertation approfondie avec l'ensemble des acteurs, ces contrats-types offrent désormais un cadre robuste et partagé pour les partenariats public-privé. Ils permettent de simplifier les processus, renforcer la confiance mutuelle et accélérer la concrétisation des idées en innovations, contribuant ainsi directement à la compétitivité et à la souveraineté technologique de la France.





Témoignage

Thomas Scapin

Chef par intérim

Département de la recherche partenariale et de l'innovation ouverte

Service de l'innovation, du transfert de technologie
et de l'action régionale (SITTAR)

« Mon objectif est vraiment de contribuer à amplifier les coopérations de recherche et d'innovation entre laboratoires publics et entreprises, en visant des résultats concrets. »

| Pouvez-vous nous présenter votre département et son rôle au sein de la DGRI ?

T.S. : Le département de la recherche partenariale et de l'innovation ouverte a pour mission d'élaborer, mettre en œuvre et articuler les dispositifs publics de soutien aux coopérations entre les laboratoires publics et les acteurs socio-économiques, en particulier les entreprises, afin de transformer les résultats de la recherche en innovations concrètes. Cela passe par le pilotage et le suivi des thèses Cifre, des instituts Carnot, des instruments de collaboration de l'ANR (LabCom, chaires industrielles, PRCE), des instituts de recherche technologique (IRT) et des instituts pour la transition énergétique (ITE), ou encore des structures labellisées de diffusion technologique (CRT-CDT-PFT).

Depuis mon arrivée en juin 2025, je veille également à créer une dynamique d'équipe au sein de mon département autour de ces ambitions communes.

| Quels ont été les projets marquants en 2025 pour votre département ?

T.S. : En 2025, deux projets m'ont particulièrement marqué. Premièrement, nous avons fait adopter un décret en Conseil d'État relatif aux Conventions industrielles de formation par la recherche (Cifre), dispositif qui permet à un employeur de bénéficier d'une aide financière pour le recrutement d'un doctorant dans le cadre d'une collaboration de recherche avec un laboratoire académique. Ce décret et ses arrêtés d'application permettent de sécuriser juridiquement cette modalité de formation doctorale et de simplifier la gestion du dispositif.

Deuxièmement, nous avons renforcé la coopération interministérielle avec la Direction Générale des Entreprises (DGE) et la Direction Générale du Trésor (DGT) dans le cadre d'un groupe de travail sur la recherche partenariale. Ce travail a abouti à un plan d'actions, visant à mieux articuler les dispositifs entre eux, simplifier les règles et améliorer l'impact de la recherche partenariale. La prochaine étape consiste à lancer un comité de pilotage avec les autres ministères concernés ainsi qu'un observatoire de la recherche partenariale afin d'avoir une coordination renforcée et un suivi des dispositifs avec des indicateurs communs.

| Qu'est-ce qui vous anime dans votre métier et quels défis avez-vous rencontrés ?

T.S. : Ce qui m'anime, c'est vraiment de contribuer à l'évolution de la politique de recherche partenariale et de voir l'impact concret des réformes menées. Quand une entreprise et un laboratoire académique mettent en place un laboratoire commun ou une chaire industrielle, ou qu'un doctorant Cifre contribue à un projet innovant d'une PME ou d'une collectivité territoriale, cela crée de la valeur pour tous.

Le principal défi reste la coordination entre les nombreux acteurs concernés par la recherche partenariale (ministères, opérateurs, entreprises, établissements publics de recherche, etc.). Il faut continuer à sensibiliser et accompagner l'écosystème aussi bien public que privé, mieux articuler les dispositifs et simplifier les règles pour gagner en efficacité.

| Quelles sont les priorités pour 2026 ?

T.S. : En 2026, notre priorité est de mettre en œuvre les réformes engagées et d'en mesurer les effets. Quelques chiffres clés montrent qu'il y a encore du chemin à parcourir !

Par exemple, seulement 15 à 20 % des entreprises innovantes collaborent avec la recherche publique selon une évaluation récente de la Cour des comptes, c'est encore trop peu. Autre chiffre marquant, sur 40 milliards d'euros investis par les entreprises en R&D en 2024, seulement 1 milliard environ relève de la recherche partenariale. Mon objectif est vraiment de contribuer à amplifier les coopérations de recherche et d'innovation entre laboratoires publics et entreprises, en visant des résultats concrets comme la hausse du nombre de contrats de collaboration public-privé et de doctorants Cifre.



Four de frittage/Boîte à gant
En sortie de la presse, les compacts sont sensibles à l'oxygène. Ils sont donc transférés vers le four de frittage dans des conteneurs étanches, puis introduit dans le four via une boîte à gant, qui garantit une atmosphère contrôlée et empêche l'oxydation du matériau.

Crédits : A.Aubert / CEA

Rayonner à l'international

La DGRI travaille en étroite collaboration avec les acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour accroître la présence française dans Horizon Europe et à l'international. Grâce à une diplomatie scientifique proactive, la France renforce son attractivité, consolide des partenariats stratégiques et affirme sa place au cœur des grandes avancées scientifiques internationales.

Participer aux programmes européens et internationaux

Depuis le début d'Horizon Europe, la France maintient sa position de 2^e bénéficiaire du programme, derrière l'Allemagne. Elle a obtenu 11,3 % des financements attribués, en hausse par rapport à celle enregistrée en moyenne sur le précédent programme Horizon 2020.

Le taux de succès moyen de la France sur Horizon Europe est de 25 %, au-dessus de la moyenne européenne. Les équipes du MESRE sont pleinement mobilisées aux côtés des acteurs de l'ESR et de l'innovation pour renforcer la participation française à Horizon Europe.

Chiffres consolidés depuis le début d'Horizon Europe, il y a 5 ans

5 445 projets

| lauréats d'un financement d'Horizon Europe avec une participation française, dont 691 coordonnées par la France

556

| projets français lauréats d'un ERC

117

| programmes français lauréats d'un EIC accélérateur

6,2 Mds€

| de financements captés par la France

près de 1 Md€

| de financements EIC accélérateur

Promouvoir la diplomatie scientifique et l'attractivité de la France

La diplomatie scientifique mobilise la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation pour répondre aux grands défis globaux, renforcer les coopérations et promouvoir un environnement scientifique ouvert fondé sur la liberté académique et l'excellence.

La diplomatie scientifique renforce l'attractivité de la France, structure des partenariats stratégiques et positionne la recherche française au cœur des grandes dynamiques scientifiques internationales.

Focus sur les Partenariats Hubert Curien (PHC)

Un partenariat est un projet de recherche porté par deux équipes de recherche, l'une française et l'autre étrangère, et financé - après évaluation - par leurs instances.

Les PHC répondent aux priorités stratégiques de la relation bilatérale et participent pleinement à la construction de l'Espace européen de la recherche, tout en s'articulant avec les dispositifs communautaires.

Le MEAE et le MESRE ont confié la gestion d'une soixantaine de programmes à Campus France.

20 M€

| de financement annuel moyen

+ de 60

| pays impliqués dans ces programmes

93

| programmes actifs

1 000

| projets financés sur les 3 000 déposés

Choose France™



Choose France for Science

Le président de la République a lancé le 5 mai 2025 l'initiative « Choose France for Science ».

Doté d'une enveloppe de 100 millions d'euros sur cinq ans, le dispositif vise à attirer plusieurs dizaines de chercheurs internationaux de premier plan dans des domaines stratégiques.

Le dispositif est mis en œuvre par l'ANR, qui assure le financement et l'accompagnement des projets. 2 000 dossiers ont été créés, 120 dossiers déposés et 46 candidats retenus.



Un dialogue structuré avec nos partenaires stratégiques

- l'organisation de forums entre deux pays à l'image du 1^{er} Forum franco-italien de la recherche et de l'innovation en mars 2025, du Forum franco-allemand de la recherche en juin 2025 ;
- les Assises franco-égyptiennes en avril 2025, dont le succès souligne une dynamique de structuration des partenariats avec l'Afrique ;
- cinq comités mixtes scientifiques (COMIX) avec l'Allemagne, l'Italie, Singapour, la Norvège et la Pologne ;
- la visite du président de la République en Chine en décembre 2025 marquée par l'inauguration du deuxième Forum franco-chinois pour l'enseignement supérieur et l'organisation de la Journée du Centre franco-chinois pour la neutralité carbone, illustrant la contribution de notre coopération aux grands enjeux globaux.

La conférence RISE FR-UK : Research and Innovation excellence in Science for Europe

Organisée à Londres en novembre 2025, la participation de la DGRI a permis de valoriser les priorités françaises en matière de recherche dans un cadre européen de haut niveau.

Cet événement a constitué une plateforme d'échanges avec nos partenaires britanniques, les agences de financement de la recherche, les universités et acteurs de l'innovation, offrant l'opportunité de promouvoir nos priorités scientifiques avec des partenaires britanniques pleinement de retour dans Horizon Europe depuis 2024.



Photo de groupe des scientifiques et personnels embarqués sur l'Atalante pour la campagne Crossroad 2025
Crédits : Lesbats Stephane (2025) / Ifremer



Témoignage

Délégation aux affaires européennes et internationales (DAEI)

« Nous voulons que la France devienne le partenaire européen privilégié pour la coopération avec l'Amérique latine. »

Marie-Pierre Macian

Chargée de mission Amérique latine et Caraïbes

Département Stratégie, expertise et gestion des programmes de coopération internationaux

Eugénia Shadlova

Point de contact national et représentante au comité du programme européen Actions Marie Skłodowska-Curie (MSCA)

Département de l'Accompagnement des opérateurs de l'ESR

Emeline Ogereau

Chargée de mission Dimension internationale des politiques européennes de l'ESR

Département de la Stratégie de l'espace européen de l'ESR

Pouvez-vous nous présenter votre rôle respectif et ce qui vous motive dans votre mission ?

Emeline : Je suis chargée de la dimension internationale des politiques européennes en matière de recherche et d'enseignement supérieur. Concrètement, je suis toutes les coopérations R&I de l'UE avec le reste du monde (Amérique latine, Afrique, Méditerranée, Asie) pour influencer la position française dans ces dialogues scientifiques internationaux. Je co-préside, avec la Commission, le sous-groupe approche globale du Forum de l'Espace européen de la recherche. Ce qui m'anime, c'est de porter la voix française dans ces dialogues.

Eugénia : Mon rôle est d'accompagner les porteurs de projets français vers le programme-cadre Horizon Europe en tant que point de contact national pour les Actions Marie Skłodowska-Curie (MSCA). Ce programme européen a une grande ouverture internationale : il rend possible la participation des pays hors Europe aux projets de recherche avec les partenaires européens, à la formation doctorale et il encourage la mobilité internationale des chercheurs. Un de mes objectifs est d'attirer en France des talents venant de l'étranger, et d'inciter la mobilité internationale des chercheurs français. C'est pour encourager cette mobilité et développer des partenariats de recherche avec l'Amérique latine que nous avons travaillé ensemble. Beaucoup de chercheurs en Amérique latine ne pensent pas qu'ils peuvent bénéficier de financements européens, même en collaborant avec des chercheurs européens. Mon travail, c'est de montrer que ces opportunités existent. Par exemple, en 2025, nous avons organisé, en coopération avec la Maison Universitaire Franco-Mexicaine, un webinaire et une session de match-making avec le Mexique qui ont rassemblé au total plus de 400 participants !

Marie-Pierre : Je suis chargée de mission Amérique du Sud. Je collabore avec les collègues du ministère, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, ainsi qu'avec le MEAE, les postes diplomatiques et les institutions partenaires. Nous renforçons la coopération scientifique et universitaire avec les pays de la zone. Nous travaillons notamment sur l'organisation et le suivi de dialogues stratégiques et des programmes de coopération. Ce qui m'anime est de parvenir à construire des relations durables et de porter une vision partagée, au service de nos priorités. Dans ce cadre, le volet international des programmes européens est un vecteur de coopération scientifique indispensable à promouvoir. C'est pour cela que nous travaillons ensemble avec Emeline et Eugenia.

L'année 2025 a été marquée par la déclaration ministérielle Union Européenne – Communauté des États latino-américains et des Caraïbes (UE-CELAC). Qu'est-ce que cela a changé dans votre manière de travailler ensemble et quel bilan en tirez-vous ?

Emeline : En 2025, cette première réunion ministérielle UE-CELAC dédiée à la recherche organisée à Bruxelles a vraiment été un moment clé. Elle a permis d'impulser une feuille de route commune avec des thématiques prioritaires : Climat-énergie-biodiversité, Santé et IA en science. Cette déclaration a donné une visibilité politique à notre travail. La Commission européenne a ensuite lancé un groupe de travail pour définir des plans d'action concrets en lien avec ces thématiques prioritaires auxquels nous participons activement, avec nos opérateurs.

Eugenia : Il existe une volonté du MESRE de mobiliser les fonds européens dans le cadre des relations bilatérales, et depuis plusieurs années nous avons ciblé les lauréats des Programmes Hubert Curien (PHC) ou assimilés, en tant que candidats potentiels aux appels MSCA. Nous avons donc intensifié nos actions pour promouvoir les programmes européens auprès des pays d'Amérique latine, à travers une série d'actions avec plusieurs pays : le Mexique, la Colombie et le Brésil. L'idée est de montrer à ces chercheurs de quelle manière ils peuvent s'inscrire dans les actions d'Horizon Europe, avec les partenaires français. Nous avons aussi créé un kit Horizon Europe avec le pôle expertise de la DAEI pour former les postes diplomatiques à promouvoir ces opportunités.

Marie-Pierre : La ministérielle a effectivement intensifié cette coopération. La rencontre que nous avons organisée avec Emeline et Eugenia, à l'attention de la communauté scientifique française, pour la sensibiliser aux opportunités du programme Horizon Europe dans le cadre du partenariat avec l'Amérique latine, s'inscrit dans cette dynamique. Ce webinaire a rassemblé les acteurs français comme les ONR, les universités, le MEAE, les postes diplomatiques ainsi que la direction générale de la recherche et de l'innovation de la Commission européenne (DG RTD).

Par ailleurs, en 2025, j'ai participé à des tables rondes sur les enjeux européens pour renforcer notre coopération lors des Assises au Chili et également à Brasilia pour le séminaire des programmes scientifiques régionaux de l'Amérique Latine.

| Quels ont été les défis rencontrés, et comment les avez-vous surmontés ?

Emeline : L'un des enjeux est de réussir à mobiliser les acteurs EU-CELAC, après le temps fort de la ministérielle, pour construire un dialogue durable, avec des retombées concrètes pour les équipes scientifiques de ces deux régions. Nous avons mis en avant des exemples concrets de coopérations bilatérales entre la France et ses partenaires d'Amérique latine et des Caraïbes, pour partager des bonnes pratiques entre partenaires européens et la Commission, et aller vers une coopération européenne.

Eugenia : Pour mon département, le défi est d'augmenter la participation française à Horizon Europe. Les actions menées avec Emeline et Marie-Pierre ont été, pour moi, plutôt une opportunité pour relever ce défi. En effet, promouvoir le programme MSCA comme outil de coopération bilatérale avec les pays d'Amérique latine permet de faire émerger de nouveaux projets en s'appuyant sur des collaborations antérieures bilatérales ou régionales.

Marie-Pierre : Dans notre coopération avec les établissements et les postes, l'enjeu est également de repérer les appels européens les plus ouverts à la coopération avec l'Amérique latine, puis de sensibiliser nos partenaires et leur fournir les informations nécessaires pour faciliter leur candidature. Sur le plan politique, pour le dialogue EU/CELAC, il s'agit de dépasser les approches bilatérales en identifiant des partenaires européens et des thématiques d'avenir ou émergentes à structurer de manière collective.

| Quelles sont vos perspectives pour les années à venir ? Comment envisagez-vous l'avenir de cette coopération ?

Emeline : Mi-2026, nous organisons un atelier en coopération avec la Commission européenne (DG RTD) à Bruxelles, à la représentation permanente française auprès de l'Union européenne, au cours duquel la Commission présentera le plan d'action des trois thématiques prioritaires et des États membres présenteront des exemples de coopération avec cette région. L'objectif est d'identifier des actions envisageables dans le cadre du prochain programme financier pluriannuel (2028-2034).

Eugenia : Nous voulons que la France devienne le partenaire européen privilégié pour la coopération avec l'Amérique latine. Cela passe par une présence constante sur le terrain et une offre de programmes adaptés. Notre force, c'est la complémentarité de nos expertises : celle des stratégies européennes d'Emeline, ma connaissance d'Horizon Europe, et celle de Marie-Pierre sur cette zone géographique. Ensemble, nous pouvons aller plus loin. Et à l'échelle de la DAEI, nous pouvons envisager d'adapter ce genre d'actions aux autres zones géographiques et aux autres volets d'Horizon Europe.

Marie-Pierre : Nous allons organiser des webinaires et des événements de mise en relation pour promouvoir la dimension internationale des programmes européens. Nous voulons aussi renforcer la formation et l'information auprès des postes diplomatiques pour qu'ils deviennent de véritables relais de ces opportunités.

Parallèlement, nous poursuivrons notre engagement au sein des groupes de travail thématique EU/CELAC, en collaboration avec la communauté scientifique française. Par exemple, pour le GT Climat-énergie-biodiversité, nous avons identifié des thématiques conjointes (agroécosystèmes durables, santé des sols et technologies émergentes au service de la biodiversité) que nous souhaitons approfondir.

La science ouverte, levier de rayonnement et d'impact pour la recherche française

La science ouverte amplifie la visibilité et l'influence de la recherche française. En libérant l'accès aux publications, aux données et aux logiciels, elle accélère la diffusion des connaissances et renforce leur appropriation par la communauté scientifique et au-delà.

Prouver l'impact académique de la science ouverte

Le Baromètre français de la science ouverte est l'outil qui mesure l'ouverture de la science en France à partir de données fiables, ouvertes et maîtrisées. Outil français, il est documenté, transparent et sous licence libre pour favoriser la transparence, pour faciliter ses réutilisations et pour permettre sa déclinaison par d'autres pays ou à des échelles locales.

En 2025, il a révélé un fait marquant : les pratiques ouvertes renforcent la reconnaissance scientifique. Pour la première fois, une étude nationale démontre que les chercheurs engagés dans la prépublication, le partage des données, l'ouverture des codes sources ou la publication en accès ouvert bénéficient d'une augmentation significative de leurs citations. La science ouverte dynamise donc l'impact de la recherche française.



Les Prix de la Science Ouverte

Pour encourager les pratiques de Science ouverte, le MESRE a décerné en 2025 :

- 8 Prix Science Ouverte des données de la recherche (4^e édition) ;
- 8 Prix Science Ouverte du logiciel libre de recherche (4^e édition) ;
- 8 Prix Science Ouverte de la thèse (2^e édition).

Récompenses au succès notable, les lauréats attestent d'une reconnaissance immédiate et d'un accélérateur de carrière.

Mise en œuvre de l'article 28 de la Loi de programmation de la recherche

L'année 2025 a marqué la mise en œuvre de la licence collective étendue prévue par l'article 28 de la Loi de programmation de la recherche (LPR). Cette mesure prévue dans le 2^e Plan national pour la science ouverte, facilite l'utilisation d'images dans les publications en accès ouvert.

Jusqu'à présent, la communication publique des images imposait des démarches image par image : identification des ayants droit, demandes d'autorisation, contractualisation et paiement.

La licence collective étendue permet d'économiser plus de 50 000 démarches juridiques et budgétaires par an, tout en garantissant le respect des droits des créateurs d'images.

Lancement de la Global Research Initiative on Open Science (GRIOS)

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, la Fondation européenne de la science (ESF), le Conseil néerlandais de la recherche (NWO, Pays-Bas) et le CNRS ont annoncé le 24 septembre 2025 la création de GRIOS.

Inspirée par la déclaration des ministres de la Science du G7 de Sendai (mai 2023), cette initiative internationale veut s'appuyer sur les résultats d'études de recherche sur la recherche, afin de proposer des politiques de science ouverte plus efficaces. GRIOS vise à réaliser des synthèses des études existantes sur la science ouverte, et à formuler des recommandations pour des politiques publiques basées sur les conclusions de ces études.



Global
Research
Initiative on
Open Science

Transparence des essais cliniques : une avancée concrète

Grâce à une mobilisation interministérielle (Recherche et Santé), la transparence des résultats des essais cliniques en France a progressé de manière tangible : l'indicateur du Baromètre est passé de 30 %, en 2022, à 41 %, en 2025, pour les promoteurs académiques.

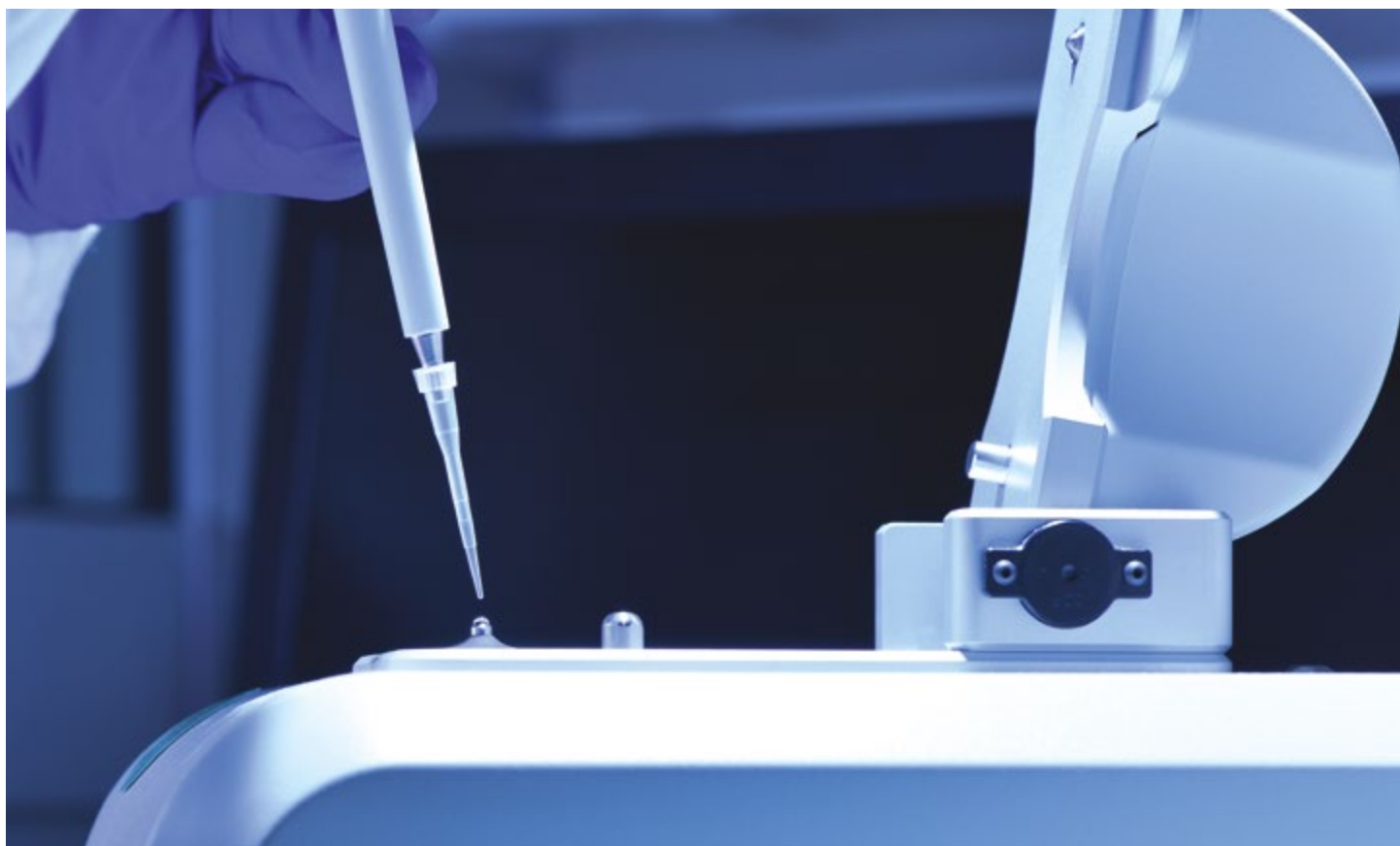
Cette amélioration s'appuie sur :

- la publication, en mai 2025, d'un rapport commun soulignant l'enjeu crucial de la communication des résultats ;
- la création d'une cellule d'accompagnement au Comité National de Coordination de la recherche (CNCR), pour lever les freins à la diffusion des données.

Données en Santé : un enjeu européen, un levier pour la recherche française

L'instauration du règlement sur l'Espace européen des données de santé marque une avancée majeure pour le partage et l'accès aux données de santé en Europe. Cette évolution ouvre des perspectives structurantes pour la recherche française.

Intégrée à la gouvernance nationale, la DGRI y incarne la voix de la recherche. En lien avec les agences de programmes Santé et Numérique et avec les organismes de recherche, elle prépare les évolutions scientifiques, numériques et réglementaires et renforcer l'exploitation des données de santé à des fins de recherche.



Dosage quantitatif d'acides nucléiques et vérification de leur niveau de pureté.
Le spectrophotomètre microvolume permet d'évaluer la concentration en acides nucléiques à partir d'un volume de 0,5 µL.
Crédits : A. Aubert / CEA

Diffuser et partager les travaux de la recherche

Face aux enjeux sociétaux et démocratiques, le dialogue entre sciences, recherche et société (SRS) joue un rôle prépondérant. Il contribue à lutter contre les dysfonctionnements de l'information et la manipulation des savoirs. Il participe à l'atteinte des objectifs de développement durable, à la préservation de notre souveraineté technologique et industrielle, ainsi qu'à la promotion de l'égalité des chances dans les parcours scientifiques. Il permet de mieux préparer les citoyens aux mutations technologiques et de soutenir l'innovation.

Dépassant le concept de « culture scientifique, technique et industrielle », le dialogue SRS inclut aussi bien la médiation scientifique, la communication sur les résultats de la recherche scientifique, que la participation citoyenne à la recherche ou l'appui des chercheurs aux politiques publiques.

Renforcer le dialogue Science, Recherche et Société

Impulsée par la loi de programmation de la recherche, la labellisation Science avec et pour la société (SAPS) a été conçue pour renforcer, au cœur des territoires, le dialogue SRS. Depuis 2021, trois appels à projets ont été lancés, mobilisant l'ensemble des établissements publics scientifiques, culturels et professionnels.

En 2025, SAPS a structuré les échanges entre la recherche et la société au sein des établissements de l'ESR. Elle a stimulé l'émergence de projets innovants, ancré la médiation scientifique dans les territoires et professionnalisé les acteurs. La labellisation a suscité un engagement actif des collectivités territoriales, qui ont apporté des ressources financières et humaines supplémentaires pour renforcer la portée des projets labellisés.

34

| projets labellisés SAPS

27 M€

| pour financer et soutenir ces projets

Coordonner les infrastructures de l'information scientifique

Pour renforcer l'impact et la souveraineté de la recherche française, la DGRI pilote et coordonne un réseau d'infrastructures et d'opérateurs dédié à la diffusion, à la valorisation et à la préservation des connaissances scientifiques. Cet écosystème permet l'accès universel à des ressources documentaires de qualité et à des services innovants pour l'ensemble de l'ESR, et assure la visibilité et la souveraineté des travaux de recherche, en France et à l'international. Trois missions prioritaires sont assurées :

- diffuser : Recherche Data Gouv, Software Heritage et HAL+ rendent accessibles l'ensemble des productions scientifiques (publications, données, logiciels, codes) ;
- éditer : Métopes et OpenEdition modernisent les circuits de publication et renforcent leur rayonnement ;
- explorer : CollEx-Persée et ISTEEX donnent accès à des collections stratégiques pour la recherche.

+ de 3 millions

| de téléchargements des 7 500 jeux de données sur Recherche Data Gouv

26,6 milliards

| de fichiers sources sur Software Heritage issus de 412 millions de projets de recherche

61 millions

| de visites annuelles sur Persée

87 millions

| de visites annuelles sur OpenEdition

227 millions

| de consultations annuelles des 1,5 millions de documents sur HAL+

30 millions

| de documents sur ISTEEX issus de 39 corpus de littérature scientifique (toutes disciplines)



La Fête de la science, édition 2025



En octobre 2025, la Fête de la science a mobilisé la France entière autour du thème « Intelligence(s) », avec une programmation exceptionnelle. Cette édition a invité le public à explorer toutes les formes d'intelligence et à repenser ce que signifie être intelligent, au-delà des frontières humaines.

Portée par une dynamique territoriale sans précédent, cette édition a confirmé son rôle de catalyseur du dialogue entre science et société.

La marraine 2025, Estelle Kollar alias Wonderwomath, a contribué à promouvoir une image positive, moderne et inclusive de la science, touchant particulièrement les jeunes publics. Cette édition a initié plusieurs nouveautés appelées à se développer :

- un jeu concours national organisé par France TV : une opportunité unique de visiter 12 infrastructures de recherche et leurs équipements d'exception ;
- la Nuit de la science : un nouveau format immersif et festif de médiation, lancé pour célébrer l'ouverture de la manifestation 2025. Plus de 50 Nuits ont été organisées dans toute la France, à destination des jeunes adultes ;
- un événement d'exception à Paris : le Musée des Arts et Métiers a accueilli une programmation spéciale, en partenariat avec les organismes nationaux de recherche ;
- « Faites des sciences » : la fondation La main à la pâte, à l'occasion de ses 30 ans, a accueilli 116 000 élèves, renforçant le lien entre éducation et culture scientifique.

7 675

animations, + 10 % par rapport à 2024

+ d'1 million

de visiteurs, près de 40 % de scolaires

1 300

communes participantes

284

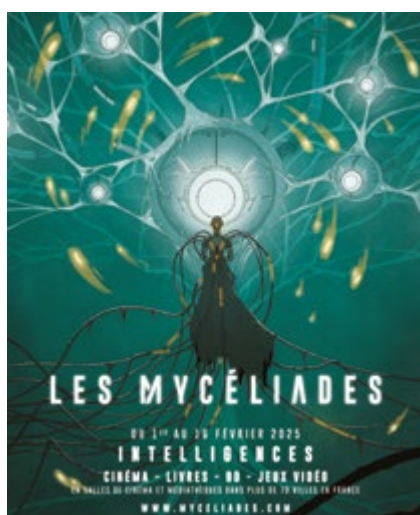
porteurs de projets mobilisés

274

villages des sciences

19

ambassadeurs en région

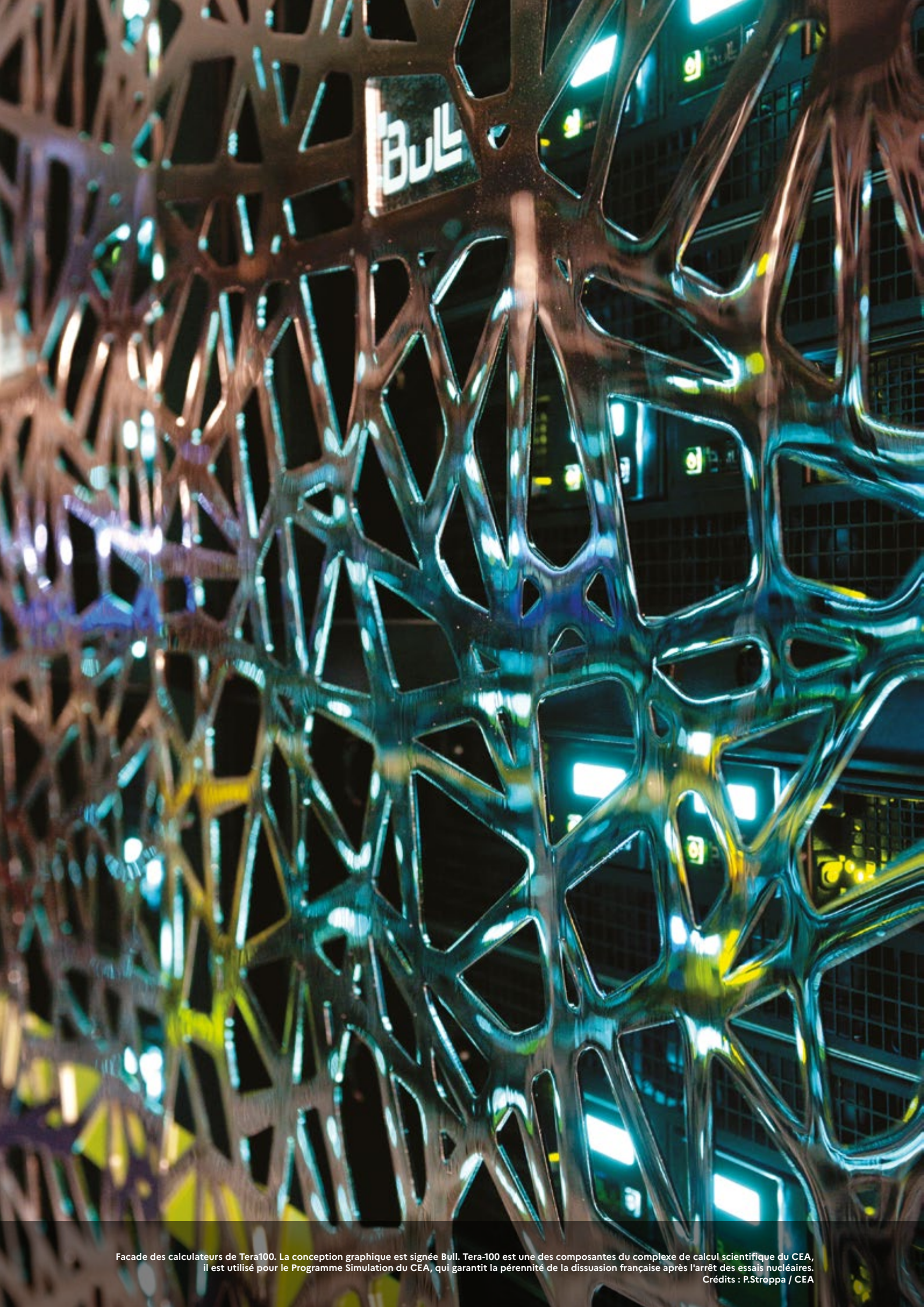


Science & fiction : Les Mycéliades, un festival où la recherche inspire l'imaginaire

Soutenu par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace et le ministère de la Culture, le festival Les Mycéliades crée un dialogue original entre science et fiction. Passerelle entre la recherche scientifique, le livre, le cinéma, la création numérique, la musique et le jeu, cette offre culturelle fédératrice rassemble experts, scientifiques, auteurs, vidéastes et artistes pour explorer les frontières de l'imaginaire.

Pour sa 3^e édition, en février 2025, le festival a investi plus de 75 villes avec une programmation riche en projections, rencontres et débats, tous articulés autour du thème « Intelligence(s) ». Une occasion unique de mêler savoirs scientifiques et récits imaginaires, et de montrer comment la recherche et la création s'alimentent mutuellement.





Facade des calculateurs de Tera100. La conception graphique est signée Bull. Tera-100 est une des composantes du complexe de calcul scientifique du CEA, il est utilisé pour le Programme Simulation du CEA, qui garantit la pérennité de la dissuasion française après l'arrêt des essais nucléaires.
Crédits : P.Stroppa / CEA

3 ANTICIPER

Pour éclairer la décision publique et renforcer la capacité de réponse aux défis sociétaux, la DGRI analyse en continu les grands domaines scientifiques, leurs évolutions et les sujets émergents.

En s'appuyant sur une connaissance fine de son écosystème, elle identifie les priorités de recherche, oriente les dispositifs structurants (infrastructures de recherche, France 2030) et contribue à la définition des stratégies nationales, européennes et internationales.

Ses travaux offrent une approche prospective et adaptative face aux mutations scientifiques et technologiques, permettant d'ajuster les politiques publiques aux enjeux contemporains et émergents.

Concevoir et exploiter des données statistiques

Acteur clé de la connaissance et de l'aide à la décision, la DGRI dispose en son sein du SIES, service statistique du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, pour produire et analyser les données essentielles sur les dépenses de R&D, les effectifs de recherche et les crédits budgétaires associés. Ses travaux éclairent la conception, le pilotage et l'évaluation des politiques publiques en matière de recherche et d'innovation.

Engagée dans la construction des statistiques européennes et internationales, la DGRI renforce ainsi la visibilité et la comparabilité des performances françaises à l'échelle mondiale.



État de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en France (édition 2025) :

2,18 %

| du PIB consacrés à la R&D

678 500

| personnes travaillant en R&D

Une grande puissance scientifique et technologique en recul, malgré des atouts coopératifs

En 2024, la France contribue à 1,9 % des publications scientifiques mondiales, se classant au 13^e rang derrière la Chine (28 %) et les États-Unis (14 %). L'indice d'impact des publications françaises (0,94 pour la période 2020-2024) reste proche de la moyenne mondiale.

La France se distingue par un taux de co-publications internationales élevé (63 %), comparable à celui du Royaume-Uni. Elle est au 2^e rang mondial pour la part de publications impliquant des entreprises (11,8 %), derrière le Japon. Son profil disciplinaire est généraliste, avec une légère spécialisation en sciences physiques, sciences de l'ingénieur et sciences du vivant.

Pour la période 2018-2023, la France est au 7^e rang mondial pour les familles internationales de brevets (3,2 % du total). Ses brevets se concentrent dans des technologies relatives aux transports et composants mécaniques alors que les institutions publiques françaises, qui contribuent de manière significative à la production de brevets, sont plus présentes dans les biotechnologies, semi-conducteurs et produits pharmaceutiques.

En 2023, la dépense intérieure de R&D (DIRD) atteint 61,5 Mds€ (2,18 % du PIB) répartie à 66 % dans les entreprises et à 34 % dans les administrations (organismes de recherche, universités, établissements d'enseignement supérieur). Les grandes entreprises concentrent 56 % de l'effort de R&D des entreprises, notamment dans l'aéronautique, l'automobile et le numérique.

En 2023, 678 500 personnes (513 200 ETP) travaillent dans la R&D, dont 63 % dans le privé. Les services (+25 % depuis 2013) progressent plus vite que l'industrie. La part des femmes reste faible (35 % des chercheurs, 26 % dans le privé).

Consultation de la publication disponible sur le site du MESRE :

→ esr.gouv.fr/fr/eesr



Témoignage

Guillaume Chanteloup

Chargé d'études et d'évaluation

Département des études statistiques de la recherche

Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES)

« Les entreprises utilisent nos données pour se situer par rapport à l'activité de leur secteur. [...] Cela leur permet d'ajuster leur stratégie en toute connaissance de cause. »

Le SIES joue un rôle clé dans la production de données statistiques, notamment sur la recherche en France. Quel est votre rôle dans ce service et comment les statistiques produites peuvent-elles guider ou accompagner les décisions des entreprises et des pouvoirs publics ?

G.C. : Je suis responsable du pôle R&D des entreprises dans un département dédié à la production de statistiques sur la recherche en France. Notre mission principale est de piloter l'enquête sur les moyens consacrés à la R&D par les entreprises localisées en France (MCRD). Cette enquête annuelle interroge environ 12 000 unités légales sur les moyens qu'elles consacrent à la R&D. Notre équipe, composée de plusieurs chargés d'études et gestionnaires, assure l'intégralité de la chaîne de production : de la conception du questionnaire à la diffusion des résultats, en passant par la maintenance de la base de sondage, le tirage de l'échantillon, l'apurement des données, les redressements post-collecte, et la diffusion des données.

Les entreprises utilisent nos données pour se situer par rapport à l'activité de leur secteur. Par exemple, une entreprise qui observe une baisse de 1 % de ses dépenses de R&D peut relativiser cette tendance si elle constate que son secteur recule de 10 %. Cela leur permet d'ajuster leur stratégie en toute connaissance de cause. Nous produisons de nombreuses statistiques sur l'état de la recherche en France que nous mettons à disposition via un *opendata*, des notes *Flash* ou d'*Information* et des fiches dans les brochures annuelles. Les pouvoirs publics ont alors un large panorama sur l'état de la recherche, annuel ainsi qu'en évolution.

L'année 2025 a été riche en projets. Pouvez-vous nous en citer deux qui illustrent à la fois votre rôle dans l'accompagnement de vos pairs et votre implication dans des chantiers structurants ?

G.C. : Pour commencer, on a mené en 2025 une analyse critique de la base de sondage de notre enquête auprès des entreprises. C'est un travail de longue haleine qui nous a permis de construire une démarche d'amélioration. Cette remise en question, nous avons souhaité la partager et la soumettre à l'analyse de nos pairs. C'est ce que nous avons fait à l'occasion des Journées de la méthodologie statistique organisées par l'Insee en octobre 2025 et qui rassemblaient plusieurs centaines de participants. Nous avons pu présenter et discuter avec nos pairs notre analyse et nos axes d'amélioration. Cette démarche illustre notre volonté d'améliorer en continu la qualité de nos outils.

Nous avons aussi collaboré à la refonte du portail de collecte d'enquêtes de l'Insee en 2025, qui a nécessité une adaptation de nos processus. Nous avons travaillé en étroite collaboration avec l'Insee pour garantir la compatibilité de nos chaînes de traitement avec les nouvelles normes de sécurité et le design system de l'État. Cette modernisation, bien qu'exigeante, est essentielle pour maintenir la qualité et la fiabilité de nos enquêtes ainsi que leur visibilité sur un site unique de collecte commun à toutes les enquêtes du service statistique public coordonné par l'Insee.

Y a-t-il un projet qui vous motive plus particulièrement en 2026 ?

G.C. : En 2026, nous publierons une note d'information issue de l'appariement entre les données de l'enquête MCRD et celles de l'Office européen des brevets. Ce projet permettra d'analyser le lien entre les dépenses de R&D et les dépôts de brevets.

Nous pourrions ainsi calculer des indicateurs inédits, comme le ratio dépenses/brevets, et analyser les liens entre l'effort de R&D et la capacité à innover des entreprises. Bien que l'analyse reste limitée à l'échelle de l'entreprise, cette approche offrira une vision plus précise de l'efficacité de la R&D et des dynamiques sectorielles.

Éclairer la décision publique

En s'appuyant sur l'expertise de ses équipes et en mobilisant ses partenaires, la DGRI joue un rôle central pour anticiper les défis de demain et guider les décisions stratégiques et politiques adaptées.

Proposer des programmes de recherche répondant aux défis de notre société

En animant le dialogue interministériel dans le cadre des comités de liaison État-agences, la DGRI identifie et partage un portefeuille resserré de thématiques et de sujets alignés sur les priorités de souveraineté, de compétitivité et de transition socio-écologique.

Ce processus garantit la cohérence avec les programmes existant au national et européen, en mettant en évidence les forces des équipes françaises, en évitant les redondances et en objectivant les impacts attendus : verrous scientifiques, bénéfices sociétaux, positionnement européen.



Lancement de 15 nouveaux PEPR

En 2025, la DGRI a piloté l'instruction de 22 propositions ayant conduit à la mise en place de 15 nouveaux PEPR. Ces derniers permettent d'articuler vision prospective et réponse opérationnelle aux enjeux stratégiques de santé, d'agro-écologie et de biodiversité, de transitions énergétique et industrielle, et du numérique.

Une feuille de route nationale stratégique pour l'excellence et la souveraineté

La recherche et la technologie sont au cœur des sujets de souveraineté nationale et européenne. En 2025, dans le cadre de la revue nationale stratégique, la DGRI a assuré le pilotage de la construction de feuilles de route pour la recherche scientifique en lien avec l'impératif de souveraineté nationale. Pour cela, elle a mobilisé les agences de programmes et les ministères partenaires dans un double objectif :

- identifier les priorités de recherche à développer, tant au niveau national qu'europpéen ;
- définir des orientations stratégiques et des investissements à court et moyen terme.

Aéronautique : une vision collective pour l'innovation de demain

En lien avec la DGA et la DGAC, la DGRI a structuré la feuille de route de la recherche amont pour l'aéronautique civile, dévoilée lors du Salon du Bourget en juin 2025. Pilotée par l'ONERA, cette démarche a fédéré plus de 100 chercheurs issus de 25 laboratoires nationaux pendant un an.

24 enjeux stratégiques ont été identifiés et déclinés en verrous scientifiques prioritaires allant de la propulsion aux matériaux innovants, en passant par le calcul haute performance et la modélisation. Une base solide pour accélérer les ruptures technologiques du secteur.

Une nouvelle prospective scientifique pour la recherche polaire

À la demande du MESRE, l'agence de programmes Climat, Biodiversité, Société Durable (CBSD), pilotée par le CNRS, a réalisé une prospective scientifique en mobilisant l'ensemble de la communauté polaire française. Rendue publique en juin 2025, cette étude identifie 15 défis scientifiques majeurs et 5 priorités stratégiques d'ici 2035.

Ses conclusions éclairent déjà la revue nationale stratégique et ont permis le lancement d'un ANR-flash de 1 M€, dédié au Groenland. Une première étape concrète pour renforcer l'impact de la France dans les enjeux polaires.



Colonies de manchots Adélie sur la base Dumont d'Urville, en Antarctique
Crédits : Bruno JOURDAIN / IPEV / LGGE / CNRS Images

L'Institut des Hautes Études par les Sciences et la Technologie (IHEST)

Créé en 2006 à l'initiative du MESRE, l'Institut des Hautes Études par les Sciences et la Technologie (IHEST), participe à la mission de la DGRI visant à éclairer la décision publique. Il est né d'un double constat :

- un déficit de liens structurés entre monde de la recherche et sphères de décision entraînant une faible prise en compte des connaissances scientifiques dans les politiques publiques et les choix stratégiques ;
- un manque de dialogue entre chercheurs et société civile limitant la portée sociétale des savoirs scientifiques.

L'IHEST a été conçu pour répondre à ces enjeux de rapprochement entre sciences, décision et société. Il s'inscrit dans une perspective de transformation durable, à travers un cycle national de formation long destiné à des décideurs issus de tous les secteurs.

3 missions fondamentales :

- éclairer la décision publique et privée par une meilleure mobilisation des apports scientifiques interdisciplinaires ;
- former collectivement les décideurs de haut niveau à la démarche scientifique et à la pluralité des savoirs ;
- contribuer au débat public, en valorisant les connaissances au service de l'intérêt général.

Les auditeurs en parlent :

« J'ai considérablement élargi mon champ de réflexion sur la société grâce au cycle ; mon discours a pris de la profondeur sur les différents domaines abordés et j'ai fait la connaissance d'auditrices et auditeurs remarquables. Je sais que je tirerai profit de cette richesse à l'avenir. »

« C'est cette alliance entre exigence scientifique, expérience de terrain et intelligence collective qui fait, à mes yeux, la singularité de l'IHEST. »



Le cycle national 2025 de l'IHEST « Usages des terres et des mers : quelles trajectoires pour quelle société ? »

Développement des villes, de l'habitat, développement économique, réindustrialisation, politique énergétique, d'approvisionnement en minéraux, en eau, souveraineté, politique agricole, politique alimentaire, protection de la biodiversité, des forêts, des paysages, stockage du CO₂ : l'ensemble de ces sujets au cœur de l'actualité ont en commun de poser une même question, celle de la compétition entre les usages des espaces et des ressources naturelles.

Chacun de ces sujets, aujourd'hui bien présents dans le débat public, fait l'objet d'orientations de politiques, d'objectifs chiffrés, d'élaboration de modèles économiques par les acteurs privés, de financements massifs, mais traités de manière indépendante.

C'est cet enjeu, transversal aux différentes parties prenantes publiques et privées de la société, identifié comme prioritaire par le conseil scientifique de l'IHEST, que le cycle national s'est attaché à étudier une année durant en explorant la question : quelles trajectoires pour quelle société ?



Promotion Anita Conti (cycle 2025) rassemblée au Cese pour présenter son rapport « Usage des terres et des mers : quelles trajectoires pour quelle société ? »

Crédits : IHEST

Influencer

La DGRI contribue à l'action d'influence française institutionnelle au sein du programme-cadre de recherche et d'innovation de l'Union Européenne, Horizon Europe. Elle maximise son impact en mobilisant, à l'échelle nationale, les acteurs de l'écosystème français de la recherche et de l'innovation.

Promouvoir les priorités françaises en matière de recherche et d'innovation

S'appuyant sur une démarche collaborative associant ministères, acteurs scientifiques, industriels et partenaires européens, la DGRI déploie son action autour de quatre axes :

- mobiliser pour mieux capter les fonds européens ;
- informer, accompagner et orienter efficacement les porteurs de projets grâce au réseau des points de contact nationaux d'Horizon Europe ;
- défendre les priorités françaises dans les programmes de travail ;
- défendre les priorités de l'écosystème de l'ESR français dans les négociations du prochain Cadre Financier Pluriannuel (CFP) et des programmes de la Commission européenne. Trois priorités stratégiques guident cette action :
 - assurer une gouvernance cohérente entre le Fonds européen pour la compétitivité et le futur programme Horizon Europe, afin d'identifier des priorités communes ;
 - promouvoir l'excellence scientifique et l'investissement dans les infrastructures de recherche, en fédérant les réseaux de laboratoires d'excellence, en plaçant les universités européennes au cœur des écosystèmes d'innovation, et en soutenant le financement de projets d'envergure répondant à des grands défis technologiques ;
 - faire de l'Europe un espace attractif pour les talents, en défendant la mise en œuvre d'un cadre réglementaire permettant le déploiement de la 5^e liberté dédiée à la libre circulation de la connaissance, de la recherche et des talents.

L'objectif est bien d'inscrire les priorités françaises dans chaque initiative européenne en recherche et innovation, et de contribuer à bâtir une Europe plus souveraine, plus compétitive et tournée vers l'excellence.



Colloque « Mobiliser Horizon Europe pour l'excellence de la recherche française »

Cet événement, organisé en septembre 2025 à l'initiative du MESRE, a marqué un tournant : groupes de travail dédiés, déploiement de mesures concrètes. L'ambition affichée est de renforcer significativement la participation française à Horizon Europe et en faire un levier de rayonnement international.

Renforcer les coopérations scientifiques internationales

En 2025, cinq comités mixtes stratégiques pour la Science, la Technologie et l'Innovation ont structuré la coopération scientifique bilatérale de la France avec l'Allemagne, l'Italie, Singapour, la Norvège et la Pologne.

Ces rencontres ont permis de renforcer les synergies sur des enjeux technologiques et sociétaux clés : IA et technologies quantiques ; fusion nucléaire et innovations de rupture ; spatial, santé et économie circulaire ; coopération maritime et portuaire ; recyclage des déchets électroniques.



Andrzej Szeptycki,
Sous-Secrétaire d'État, ministère des Sciences
et de l'Enseignement supérieur polonais,
lors du forum franco-polonais en décembre 2025
Crédits : DGRI

Accompagner les transitions de la société

En pilotant des projets phares alignés sur les priorités nationales et européennes, la DGRI construit un écosystème de l'ESR plus performant et souverain.

Ces projets se traduisent par des investissements d'envergure, des partenariats industriels et scientifiques, et la mise en place de dispositifs innovants pour accélérer la transformation numérique, écologique et organisationnelle.

ANDOR – Faire des données un pilier souverain de la science

Les Assises nationales des données de la recherche (ANDOR), tenues en décembre 2025 à l'ENS-Saclay, ont réuni chercheurs et décideurs autour d'un enjeu clé : une culture commune de la donnée.

Au programme : des échanges stratégiques sur l'interopérabilité, la souveraineté numérique et l'IA ; des keynotes inspirantes ; et la remise des Prix de la Science Ouverte. Ces journées ont valorisé les données comme pilier souverain de l'innovation et de la confiance scientifique.

Stratégie nationale pour des identifiants uniques et pérennes dans la recherche

En septembre 2025, une feuille de route a été publiée pour généraliser l'usage d'identifiants internationaux (ORCID, ROR, DOI) et structurer l'écosystème de recherche. Portée par le MESRE et les établissements, cette démarche vise à simplifier les échanges, renforcer la visibilité internationale et garantir l'interopérabilité des données. Un cadre de référence et des consignes pratiques ont été diffusés pour accompagner les acteurs.

ILaaS pour promouvoir la rationalisation et le partage des ressources au sein de l'ESR

La DGRI, via le Comité des Services et Infrastructures Numériques (CoSIN), a initié puis soutenu l'extension du projet ILaaS. Ce dernier vise à proposer un environnement sécurisé, écoresponsable et à l'état de l'art d'exécution de grands modèles de langage (LLM). Pour favoriser le développement de l'IA dans l'ESR, ILaaS propose une marketplace permettant à chacun d'utiliser des applications spécialisées testées et validées par la communauté.

Journée nationale Transition écologique pour un développement soutenable (TEDS) de l'ESR

En décembre 2025, le MESRE a rassemblé son écosystème à Rennes pour impulser la mise en œuvre des actions prioritaires du plan « Climat, biodiversité et transition écologique ». Ce plan a constitué une feuille de route collective pour tous les établissements de l'ESR traçant un cap autour d'objectifs communs, pour mettre en œuvre les stratégies nationales au cœur de la planification écologique.

La France s'équipe du supercalculateur Alice Recoque

La DGRI a engagé l'État français dans le projet d'acquisition du premier supercalculateur exascale français mené par GENCI : Alice Recoque.

Signé fin 2025 entre EuroHPC JU et Eviden (en partenariat avec AMD et SiPearl) avec un budget de 554 M€ sur 5 ans, cette machine offrira plus d'1 exaflop de puissance de calcul. Elle sera installée au TGCC du CEA à partir de 2026 avec mise en service progressive fin 2027, et combinera calcul scientifique haute performance et capacités avancées en IA.



Le supercalculateur CURIE dans les locaux du TGCC du CEA, inauguré en 2012
Crédits : Cyril FRESILLON / CNRS Images



Plongeur scientifique sous un chaos de glace dans le fjord Young Sund, au pied de Basalt Island, au Groenland. Lors de la formation de la banquise, le gel et la destruction successifs de la glace ont provoqué la création de multiples plaques figées les unes dans les autres. La ligne de vie que l'on voit descendre du trou creusé dans la banquise relie la surface et le fond. Elle permet aux plongeurs, descendus pour prélever des sédiments et des bivalves, de s'orienter.

Cette image a été réalisée dans le cadre du projet PRIVARC. Son but est de quantifier les effets anthropiques sur les écosystèmes benthiques arctiques, et notamment le renouvellement des populations de bivalves, en étudiant les retards à la métamorphose de ces derniers.

Crédits : Erwan AMICE / LEMAR / CNRS Images





**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'ESPACE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contact :

1 rue Descartes 75231 Paris Cedex 05
Téléphone : 01 55 55 90 90

www.esr.gouv.fr

Juillet 2026

